

C'est aujourd'hui le dernier jour. Ne manquez pas de vous faire inscrire sur les listes électorales.

Suivons l'exemple que nous avons donné

LES DOMINIONS POUR LES MARINES LOCALES : LES PETITES COLONIES POUR LA CONTRIBUTION

Il y avait, à la conférence de 1909, deux courants d'opinion, parmi les représentants des colonies autonomes, des "nations-sœurs" comme on les appelait alors, sur le meilleur moyen d'aider à la défense navale de l'empire.

La Nouvelle-Écosse, la colonie du Cap, l'Australie, payaient déjà une contribution annuelle à l'Amirauté, pour la protection de la flotte anglaise. Mais, comme le faisait remarquer M. Borden, le 29 mars 1909, ce mode ne donnait satisfaction ni à l'Angleterre, ni aux nations-sœurs.

On l'abandonna donc pour adopter celui des marines locales. Chaque nation britannique établit, en consultation avec l'Amirauté, son programme de construction navale.

Aujourd'hui, tout paraît sur le point d'être changé, et, si la proposition de M. Borden était acceptée, l'exemple donné par Sir Wilfrid Laurier serait négligé, en faveur d'un retour au premier système des contributions.

Cependant, parmi les grandes colonies-nations britanniques, c'est encore le mode préconisé par Sir Wilfrid Laurier qui est en faveur.

La situation actuelle est celle-ci :

Au Canada, nous avons la loi du service naval, qui le changement de gouvernement en 1911 a seul empêché de nous donner une marine canadienne autonome.

En Australie, la construction de la marine australienne est fort avancée et plusieurs navires de cette marine sont déjà prêts à recevoir leur armement.

L'Union Sud-Africaine se prépare à se donner une marine locale.

Dans cette colonie, le général Botha vient de se trouver, comme Sir Wilfrid Laurier, entre deux attaques extrêmes : celle des unionistes, qui voudraient une plus forte contribution, et celle des Boers intrançaisants qui, avec le général Hertzog, sorte de Bourassa de là-bas, s'opposent à toute contribution et à toute marine locale.

Mais le général Botha a tranché la difficulté, en réorganisant son cabinet, d'où le général Hertzog a dû sortir.

Voilà donc les trois grands dominions britanniques prêts à marcher d'accord vers l'accomplissement de ce projet de marines locales, destinées à remplacer, sur les mers lointaines, les unités de combat de la flotte anglaise, dont la concentration dans la mer du Nord est devenue une absolue nécessité.

D'un autre côté, voici les Etats de la Malaisie : cinq petits Etats de l'Indo-Chine, à gouvernement indigène autonome, dont la population de race blanche n'atteint pas en tout plus de quelques milliers, qui viennent, comme M. Borden, offrir à l'Angleterre, de lui verser le coût d'un croiseur cuirassé.

La question pour le Canada est donc de savoir si nous devons faire comme l'Australie et l'Union Sud-Africaine, ou bien si nous préférons descendre au rang des petits Etats malais.

Il y a donc, en outre de la question d'autonomie, de virilité, de protection nationale, une question de dignité, de fierté, qui devrait nous dicter notre ligne de conduite.

Nous avons donné le bon exemple : le moins que nous puissions faire est de le suivre.

La pensée de M. Churchill

LE ROLE DES DOMINIONS

Voici comment, le 16 mai dernier, avant le voyage de M. Borden en Angleterre, M. Winston Churchill, ministre de la Marine du gouvernement impérial, voyait le rôle que doivent jouer les dominions d'outre-mer dans la défense navale de l'empire :

"La nécessité de concentrer les flottes sur les lieux où se livreront les batailles décisives, dans les eaux européennes, a créé une nouvelle situation, une nouvelle nécessité, une nouvelle opportunité pour les dominions autonomes. En attendant la décision finale de ces batailles décisives, la MOBILITE de notre flotte est diminuée, actuellement et pour quelques années. Voici l'opportunité pour les dominions d'outre-mer... marine, d'ici à dix ans, consistera en la création progressive de forces navales des dominions d'outre-mer. Cela nous permettrait de partager la tâche entre la Grande Bretagne et les Etats d'outre-mer, de telle sorte que la Métropole entreprendrait de maintenir la supériorité britannique contre tous venants, aux points stratégiques décisifs ; tandis qu'eux (les dominions) protégeraient et surveilleraient le reste de l'empire."

Le mémoire de l'Amirauté ne contredit en rien cette déclaration de M. Churchill. Il parle de la construction de dreadnoughts, mais n'indique nullement que ces dreadnoughts devraient être dans les eaux européennes.

Il y a par conséquent un accord parfait entre le ministre et son conseil technique, l'Amirauté ; ce que la Grande Bretagne désire, c'est que, ayant assuré la protection de son commerce et de ses colonies par les flottes locales des dominions, elle puisse concentrer toute la flotte impériale dans les eaux européennes.

Et c'est ce à quoi répondent la politique navale de Sir Wilfrid Laurier, celle du général Botha et celle de l'Australie.

Une opinion

Le "Toronto Telegram" continue de voir dans le chef libéral, un ennemi juré de l'Angleterre.

Celui, dit-il, qui laisse Rome faire nos lois de mariage et qui voulait que nos lois fiscales soient réglées à Washington, pourrait bien consentir à ce que notre situation navale soit réglée à Londres.

Excellente politique

Il faut croire que la politique de Laurier a pris par surprise les conservateurs et qu'ils en comprennent l'excellence, car certains de leurs organes suggèrent simplement à M. Borden de l'adopter, tandis que d'autres veulent la combattre en évoquant le souvenir de la réciprocité.

BILLET DU MATIN

De l'aide

Un électeur me disait : — C'est étonnant. Bien que ce soit Borden le premier ministre, on n'entend guère parler que de Laurier ; et c'est sur lui que s'acharnent les nationalistes. Depuis le 21 septembre, ça été comme ça, tout le temps. Et quand il s'agit de régler une affaire, on pense tout de suite à Laurier.

"Quand le problème naval était discuté et que nos ministres consultaient l'Amirauté à Londres, l'été passé, les journaux conservateurs avaient une confiance très limitée en M. Borden : ils invitaient le chef libéral à lui venir en aide et à placer la question hors de la politique. Quelques-uns proposaient même qu'il y eût une conférence à laquelle Sir Wilfrid Laurier assisterait, afin d'en arriver à une solution.

"Et maintenant que les deux chefs ont fait connaître leur politique, il y a des organes conservateurs qui publient la rumeur que Borden va adopter la politique de Laurier.

"Cela est bien étrange ! S'il faut absolument que ce soit Laurier qui règle les affaires du pays ; si, de l'avis de ses propres partisans, Borden ferait bien de se faire aider par lui, je me demande à quoi il sert, Borden ? Ne ferait-il pas mieux de céder sa place, tout simplement ? Et s'il a besoin d'aide pour cela aussi, soyons tranquilles, les électeurs le lui fourniront.

GRAINDORGE.

Les attaches du "Devoir"

Le reproche que M. Pelletier adressait l'autre jour au "Devoir", qui l'avait pourtant assez modérément critiqué quoiqu'il fut un de ses actionnaires, donne l'explication du ton bonnet que prend la verve vitupératrice de M. Bourassa lorsqu'il s'adresse aux conservateurs, même à ceux qui ne sont que des déserteurs du "mouvement" nationaliste.

Le fait est que le "Devoir" doit son existence passée, présente et future aux conservateurs. Dans sa liste d'actionnaires on trouve M. L. P. Pelletier, M. Bruno Nantel, et probablement d'autres députés torys et ex-nationalistes.

Un de ses principaux bailleurs de fonds, c'est M. G. N. Ducharme, le membre de la commission d'enquête, sur le service civil, le collègue de M. A. B. Morin, l'exilé de Terrebonne. C'est M. A. B. Ames, le député torys impérialiste de Montréal-St-Antoine, qui payait les ballots d'exemplaires du "Devoir" que l'on distribuait dans la province de Québec pendant la campagne électorale.

On se croit donc, au "Devoir", tenu à des ménagements envers le parti de M. Borden, de Sam Hughes et du Dr Sproule.

Mais on s'en dédommage en frappant plus rudement que jamais, sur Sir Wilfrid Laurier.

Et si cet acharnement contre le chef d'un parti dans l'opposition, tout en étant d'une injustice et d'une malice incontestables, ne semble pas trop absurde, c'est que Sir Wilfrid Laurier, bien que dans l'opposition, est encore la grande figure de la politique fédérale canadienne.

Les conspirateurs

La fameuse conspiration Laurier-Borden prend la tournure attendue : les deux "conspirateurs" soumettent à la Chambre deux projets radicalement opposés dans le principe.

Les deux augures

La marine Laurier est trop autonomiste, dit la "Gazette". Elle est trop impérialiste, reprend le "Devoir".

Et chose étrange ! Ces deux organes évoquent tous deux les patriotes de 1837, le premier en criant à la rébellion, et le second à l'oubli de nos traditions.

Pour égaliser

M. Foster a parlé plus de trois heures en faveur de la contribution Borden.

C'est à peu près le temps qu'il avait mis en 1909 à approuver un projet de marine.

Pas encore

Le "Devoir" n'a pas jugé à propos de reproduire l'article de la "Gazette" où la politique de Laurier est dénoncée comme autonomiste.

Y aura-t-il un Victrola dans votre Maison pour Noël ?



Vous pouvez chercher dans le monde entier et vous ne trouverez pas un cadeau qui donnera autant de plaisir à chaque membre de la famille.

\$20	\$32.50	\$52	\$65
\$100	\$135	\$200	\$250

Venez à nos nouveaux salons de Gram-o-phone, 355 rue Ste-Catherine Ouest, ou à n'importe lequel de nos magasins et nous ferons jouer avec plaisir la musique que vous voudrez. Régistres doubles à 90c pour les deux sélections.

Toujours en mains le plus grand choix de régistres français par les artistes français les plus célèbres.

BERLINER GRAM-O-PHONE CO., Limited,

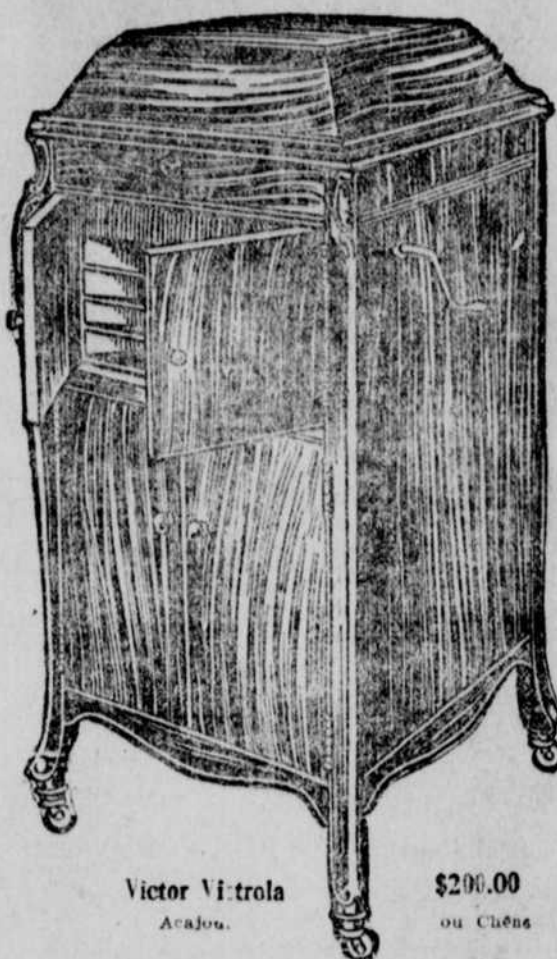
TROIS MAGASINS

355 Rue Ste-Catherine Ouest, Phone Up. 572

415 Rue Ste-Catherine Ouest, Phone Up. 2418

488 Rue Ste-Catherine Est, Phone Est. 2972

OUVERT TOUS LES SOIRS EXCEPTE LES MERCREDIS ET JEUDIS



Victor Victrola
Acajou.

\$200.00
ou Chêne

LE MEMOIRE DE L'AMIRALTE

(Pour le "Canada")
Les conclusions du mémoire de l'Amirauté, d'après la traduction officielle du Hansard sont les suivantes :

"9. — Quelque décision que prenne le Canada dans la présente occurrence, la Grande Bretagne ne se fera pas dans aucune circonstance, à son devoir envers ses possessions d'outre-mer.

"Elle a jusqu'à présent réussi à tenir tête, seule et sans aide, aux plus formidables coalitions et par une sage politique et d'énergiques efforts, elle est encore capable de veiller aux intérêts vitaux de l'empire et de les sauvegarder.

"L'Amirauté est sûre que le gouvernement de Sa Majesté n'hésitera point à demander à la Chambre des Communes, les fonds que les circonstances de chaque année peuvent requérir. MAIS L'AIDE QUE LE CANADA FOURRAIT DONNER A L'HEURE ACTUELLE NE DOIT PAS SE FOKNER A DE L'ARGENT OU A DES VAISSEAUX. Tout acte du Canada tendant à accroître la force et l'activité de la marine impériale et à augmenter par là notre sécurité commune, serait partout reconnu comme un indice très significatif de la solidité de l'empire et de l'intention, à nouveau exprimée, des colonies autonomes de prendre part au maintien de son intégrité.

"10. — LE PREMIER MINISTRE DU CANADA AYANT DEMANDE SOUS QUELLE FORME UNE AIDE IMMEDIATE DE SA PART SERAIT LE PLUS EFFECTIVE, nous n'avons aucune hésitation à répondre, après une étude prolongée de toutes les circonstances, qu'il est à désirer que cette aide prévienne la construction d'un certain nombre des plus grands et des plus forts navires de guerre que la science puisse bâtir ou que l'argent puisse procurer ?

Nous ne voulons pas nous porter garant de l'exactitude de cette traduction. Nous devons même faire observer que le "Hansard" traduit "Mobility", c'est à dire la faculté de se porter rapidement d'un point à un autre, par "activité", qui peut vouloir dire toute autre chose. Dans le même paragraphe le "Hansard" traduit "united strength" — les forces réunies — par la "solidité" de l'empire. Et, au dernier paragraphe, là où le texte anglais dit "such aid should INCLUDE" c'est-à-dire : inclure, comprendre avec autre chose, par "que cette aide PREVOIE" la construction d'un certain nombre de navires de guerre."

Si nous insistons sur ces inexactitudes de traduction, c'est qu'elles faussent le sens des conclusions de l'Amirauté, et cela, dans un sens favorable à l'interprétation qu'en veut donner M. Borden.

Car le texte anglais exactement interprété ne veut dire que ceci :

"La Grande Bretagne est encore, comme elle l'a toujours été en mesure de faire face à toute attaque et à défendre l'empire. Le gouvernement britannique demandera aux Communes et en obtiendra tous les fonds nécessaires pour faire face à toute complication qui pourrait se présenter. Mais rappelez-vous bien que CE NE SONT PAS SEULEMENT DES NAVIRES ET D'ARGENT QUE NOUS AVONS BESOIN : Tout ce que le Canada pourra faire POUR AIDER A RENDRE LA MARINE ANGLAISE PLUS FACILE A MOBILISER ET

A TENIR SUR PIED DE GUERRE, sera le bienvenu.

"Mais puisque M. Borden insiste pour que nous lui indiquions ce qui serait le plus utile immédiatement, nous lui indiquerons, sans oublier notre recommandation précédente, qu'il pourrait inclure dans son programme la construction de quelques super-dreadnoughts."

Les lords de l'Amirauté ont bien pris garde de ne pas demander que des super-dreadnoughts leur fussent donnés avec ou sans droit de rappel ; et ils ont formellement et explicitement déclaré que ce n'était pas tout de donner des dreadnoughts ou de l'argent.

De sorte que la contribution tribu-taire de M. Borden n'a même pas le mérite qu'il réclame de répondre aux desirs exprimés par l'Amirauté.

R. de S.

La Banque des Marchands

Il fut un temps où presque toutes les banques terminaient leur exercice au 31 mai et tenaient leur assemblée annuelle en juin.

Puis elles ont adopté le 30 novembre pour date de clôture des comptes et ont tenu leur assemblée en décembre.

La banque des Marchands vient de faire voter par ses actionnaires le retour à la clôture du printemps, mais au 30 avril, au lieu du 31 mai. Raisons de commodités pour l'établissement des bilans, etc., nous disent les administrateurs de la banque.

En tout cas, ce ne saurait être parce que l'autre date, n'est pas chancieuse, parce que, cette année, les bénéfices nets réalisés par la banque, au comptoir ont atteint \$1,338,844, ce qui, avec un capital moyen de \$6,500,000, représente juste un peu plus de 20 p.c., sur le pair des actions. C'est jol.

Les actionnaires en ont reçu moins de la moitié en dividende ; le solde a servi à grossir le fonds de réserve, (actuellement de \$6,410,000) à amortir le compte des constructions de la banque et à augmenter de \$50,000 le fonds de retraite des employés.

A noter aussi que la banque a eu l'excellente idée de distribuer, en guise d'émouvements, un bonus à chacun de ses employés. Ça, c'est très bien. Mais n'aurait-on pas pu aussi distribuer un bonus aux actionnaires ? Ils reçoivent un dividende de 10 p.c., mais ceux de la banque de Montréal, de la banque d'Ottawa, etc., reçoivent 12 p.c.

Le bilan de la banque, que l'on trouvera dans une autre colonne, accuse une prospérité remarquable, et une expansion magnifique.

L'actif de la banque est de plus de \$84,000,000 et son passif, en dehors de ce qui est dû à ses actionnaires, est de \$70,809,000, son portefeuille commercial se chiffre par \$53,000,000 et elle administre pour ses clients, \$62,500,000 de dépôts.

La banque des Marchands est plus que jamais une de nos banques les plus prospères et les plus sûres.

Correspondance

La conspiration Borden-Bourassa

Monsieur le directeur.

Vous avez souvent remarqué que M. Bourassa voit partout des conspirations, des ententes secrètes, des complots ; c'est chez lui une véritable manie et, comme vous le savez une fois, à ce degré, on devrait soigner ça.

Mais si l'on voulait regarder un peu l'attitude ou plutôt les attitudes de M. Bourassa lui-même, est-ce que, en procédant à la façon dont il procède, on ne pourrait pas y découvrir

Attention Attention

Chapeaux Chapeaux Chapeaux

Achetez vos chapeaux pour Noël : argent épargné est de l'argent fait.

Chapeaux durs, pour \$1.25 et \$1.50, valant \$2.00 à \$3.00.

Chapeaux mous, poil de chameau et velours, les meilleures fabrications, pour \$1.50 et \$1.75. 22 couleurs et formes différentes.

Casquettes en seal, \$4.00, valant \$12.00. Casquettes en tweed écossais, pour 35c en montant.

Chapeaux en tweed, \$1.50 et \$1.25.

Venez nous voir avant d'acheter ailleurs, et vous serez convaincus que nos prix sont très avantageux.

Stockport Hat Importers

32 BOULEVARD ST-LAURENT

Près "La Presse".

Ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

220-2-P

Spéculateurs, Attention !!

Belle propriété de rapport, rue St-Luc, près St-Marc. Très bien bâtie, avec améliorations modernes. Le meilleur placement de 1912. Revenu plus de 11 pour cent. Prix, \$68,000. Comptant, \$15,000.

Pour cinq jours seulement. Demandez de plus amples détails.

HEROUX-LAPOINTE CO.

37 NOTRE-DAME EST

CHAMBRE 9

TEL. MAIN 5632

220-3-P

un noir complot, une horrible conspi-
ration, dissimulée avec art, mais
tout de même visible ?

Ainsi, chacun sait que, entre les
deux politiques en présence, la con-
tribution et la marine, l'opinion de
la province de Québec est à peu près
unanime pour la marine.

Azors, pour aider à faire accepter
sa politique de contribution, M. Bor-
den aurait prié M. Bourassa de com-
battre tant qu'il pourrait la marine.
Cela devrait, pense-t-on à Ottawa,
avoir l'effet de diviser l'opinion de
la province de Québec et, de cette
manière, de diminuer l'opposition que

rencontre la politique de contribu-
tion.
Pour mieux masquer son jeu, M.
Bourassa tape bien de temps en
temps sur la contribution ; mais com-
me il tape bien plus fort sur la ma-
rine, peut-être parviendrait-il à faire
accepter de préférence la contribu-
tion.

N'est-ce pas, M. le directeur, qu'il
y a bien là toutes les apparences de
la conspiation telle que la comprend
M. Bourassa !

Votre dévoué,

LIBERAL.

St-Eustache, 29 décembre 1912.

CHEZ

FREEMAN LUNCH au COMPTOIR

SERVI PROMPTEMENT

POUR LES HOMMES D'AFFAIRES

PRIX MODERES

REZ-DE-CHAUSSEE EDIFICE TRANSPORTATION,
EN FACE DU BUREAU DE POSTE

CURRIE DES SPORTS

LA REVUE SPORTIVE

PAR LE CLASSEUR

L'A.A. d'A. St-Patrice a entrepris un travail de recrutement qui portera sur des fruits. Tous les membres de l'Association sont intéressés à doubler et à posséder le nombre actuel des membres. Le président M. Gerald McShane, curé de St-Patrice, encourage ce mouvement de tout son talent d'organisateur, et recommande surtout aux recruteurs de bien choisir ceux qu'ils ont l'intention de faire admettre comme membres.

Voilà du travail comme il devrait en faire chez nous.

Le Bureau National d'Élevage du Canada a fait récemment l'élection de ses officiers. Le rapport annuel a démontré que M. J. F. Ryan est en train de donner au Canada une institution comme celles qui font l'orgueil de l'Allemagne et de la France.

Les gens des Provinces Maritimes sont revenus bredouilles d'Ottawa. M. Murphy, leur délégué, a constaté que les joueurs de pari-ici font la drague haute à ceux qui cherchent leurs services. Fred Lake leur a fait une peur bleue en exigeant \$1,800 pour la saison.

Les "White Hopes" qui aspirent à détrôner Johnson se font de plus en plus rares. Ceux qui prennent actuellement part aux éliminatoires du promoteur McCarrey ne paraissent aucunement posséder ce qu'il faut pour descendre le nègre de son piédestal.

UNE ASSEMBLEE ANNUELLE

L'Union Intercollegiale de Rugby se réunira demain en cette ville. — Que fera le collège d'Ottawa?

Toronto, 19. — Jack Maynard, le secrétaire de l'Union Intercollegiale de Rugby, a convoqué l'Assemblée annuelle de l'Union pour samedi prochain à Montréal. Le principal item de l'ordre du jour sera l'adoption du calendrier des parties pour la saison prochaine. On y discutera également la question du retour de l'équipe du Collège d'Ottawa dans l'Intercollegiale. Les autorités de Varsity considèrent que le Collège devrait en faire lui-même la demande.

BRANSFIELD A MONTREAL

Kitty viendra ici cette semaine pour organiser le voyage d'entraînement des Royals.

Le gérant Kitty Bransfield, de l'équipe des Royals, sera à Montréal, cette semaine pour régler certains détails d'organisation avec le président Lichtenstein. Ce dernier a déclaré que les Royals s'entraîneront au même endroit que l'an dernier et qu'ils joueront des parties d'exhibition avec les Washington. Sammy prétend qu'il n'aura pas de difficulté à trouver un bon pitcher, un bon outfielder et un "premier but" de première classe.

TOUT MARCHE BIEN

Le club Quebec est en train d'atteindre la forme qui convient à des champions.

Québec, 19. — L'enthousiasme raisonné qui est un réel élément de succès, chez un club, continue à se manifester aux exercices des Québécois, dans le monde senior du hockey. Chaque séance d'entraînement donne une confiance ferme aux amis de l'équipe locale.

Le club Québec a laissé présumer aux amateurs, hier soir, qu'il sera non seulement rapide, mais que ses hommes sont capables de combattre, avec cohésion. Le jeu de combinational s'améliore de façon sensible.

De plus, il semble que la division d'attaque lancera de manière plus effective. Avec Malone au centre et O'Leigh et Fitz pour s'entendre avec lui, la division des avant doit mieux faire que jamais. Les apparences sont que le départ des fameux Oatman et Macdonald ne sera pas trop ressenti.

Quant à la défense, Moran et Hally voient avec leur énergie coutumière. Tommy Smith, qui est un homme solide, expérimenté, pratique au coude-à-coude. On le fera passer au "rouver", quand le système des équipes de sept hommes reviendra en vigueur.

Morality manque encore de confiance en lui-même. Il devrait acquiescer de bonnes méthodes, avec le temps.

Jack Marks est arrivé de Toronto, hier soir. Il était naturellement fatigué par un long trajet de chemin de fer, et ne pouvait faire des états avec autant de constance que dans le passé.

Somme toute, les perspectives du club Québec, sombres pendant un certain temps, le mois dernier, s'améliorent en décembre.

POTINS ET RUMEURS DU MONDE DU HOCKEY

Les Ottawa veulent avoir les services de Dubbie Kerr pour reconquérir la coupe Stanley.

McDonald, un "hush-league" d'Ottawa figurera au nombre des réservistes des Sénateurs.

Les frères McNamara sont les joueurs professionnels les plus aimés du public de Toronto.

Les journaux d'Ottawa consacrent des colonnes à annoncer les joutes des amateurs.

Tom Marsh et Tom Melville arbitreront la joute d'exhibition Wanderer-Canadien qui aura lieu samedi prochain à Toronto.

Le club de hockey McGill a tous ses joueurs de l'an dernier. Le capitaine Rankin n'aura pas de difficulté à se choisir une équipe.

La blessure de Harry Hyland n'a rien de très grave. Elle nous rappelle "le genou" de Dick Kelly, lorsque des parieurs locaux voulaient "prendre" des jobards d'Ottawa sur les résultats des joutes Capital-Shamrock, il y a plusieurs années.

La blessure de Harry Hyland n'a rien de très grave. Elle nous rappelle "le genou" de Dick Kelly, lorsque des parieurs locaux voulaient "prendre" des jobards d'Ottawa sur les résultats des joutes Capital-Shamrock, il y a plusieurs années.

LE PUGILAT A MANCHESTER

Un Franco-américain rencontrera Young McDonough, ce soir.

Manchester, 19. — Young McDonough, l'excellent pugiliste poids-léger local, qui aspire au championnat mondial, rencontrera, à la salle Mechanics, ce soir, Bay Woods, un Franco-Américain, de Fall-River, Mass. Cet assaut, leur deuxième, sera de douze rounds.

McDonough s'entraîne depuis quelques semaines déjà et n'a jamais été en meilleure condition pour combattre. Il n'a rien négligé, car cette seconde rencontre avec Woods prend pour lui beaucoup d'importance. Il s'est engagé à rencontrer prochainement le merveilleux Packey McFarland, de Chicago, Ill., et une défaite aux mains du Canadien pourrait décider McFarland à annuler cet engagement, et même à rencontrer Woods à sa place. McDonough fait donc bien de s'entraîner consciencieusement, non seulement à cause de son engagement avec McFarland, mais aussi parce que Woods est un rude adversaire. Ceux qui ont vu la bonne fortune d'assister à son premier combat avec McDonough, à la salle Mechanics, il y a quelques temps, le savent. Woods combat à la manière de Battling Nelson, l'ex-champion poids-léger. À l'attaque continue. Avec ça, il est scientifique et cogne durement. Bref, c'est un rude adversaire, dans toute l'acceptation du mot.

Comme semi-finale, le marin Kalkow, qui s'est distingué aux deux dernières séances sportives, se mesurera avec Tommy Coleman, de South Boston, Mass. Coleman, n'étant pas le premier venu, donnera certainement à Kalkow du fil à retordre.

Au nombre des préliminaires, qui seront des meilleurs, Kid Caron, le scientifique pugiliste du club athlétique de McGeorgeville, s'en prendra au jeune Napoleon Roy.

LE HOCKEY A TORONTO

Les amateurs s'empressent d'acheter leurs billets d'admission à la joute Wanderer-Canadien.

Toronto, 19. — Les billets d'admission à la joute Wanderer-Canadien se vendent rapidement, et le gérant Belingham, de l'Arena, croit qu'il y aura foule à cette joute d'ouverture.

Voici quel sera l'alignement des équipes:

Wanderers. Canadiens.

Boyes ou Coderre.....Buts.....Vézina.

Ross.....Points.....Dubeau.

S. Cleghorn.....Couvreur.....Laviolette.

E. Russell.....Centres.....Lalonde.

H. Hyland.....Alliers.....D. Smith.

W. Miller.....Alliers.....Dallaire.

G. Roberts.....Réservistes.....Povey.

O. Cleghorn.....Réservistes.....Payan.

O. Cleghorn.....Réservistes.....Berlanquet.

ENCORE LES PATRICK

Un magnat d'Ottawa les accuse de conspirer avec la M.P.H.A. pour ruiner la N.H.A.

Ottawa, 19. — Un magnat local de hockey a jeté aujourd'hui une autre bombe. D'après lui, les frères Patrick et les dirigeants de la ligue des Provinces Maritimes se seraient entendus pour faire la guerre à la N.H.A. L'entente signée par le président Quinn et les gens de la M.P.H.A. n'est qu'un truc imaginé par les Patrick pour prendre la N.H.A. entre deux feux.

LA B.C.H.A.

G. P. R. Ctre

Vancouver.....2 0 13 5

Victoria.....1 1 10 10

New-Westminster.....0 2 6 14

Prochaine partie décembre 20—Vancouver vs New-Westminster.

LE TOURNOI DE LOS ANGELES

Los Angeles, 19. — Il est probable que le tournoi éliminatoire pour trouver un "White Hope" se terminera le 1er janvier par la rencontre Palmer-Luther-McCarthy. On considère que Frank Moran, de Pittsburgh, Bombardier, Weiss et Grenboat Smith seront les adversaires probables qui rencontreront le vainqueur de ce dernier match.

UN PRODUIT DE CALGARY

Luck McCarthy, le vainqueur de Jim Flynn, est un Canadien de Calgary.

Calgary, 19. — Luck McCarthy, qui vient de remporter une victoire sur Jim Flynn, appartient à la ville de Calgary. Les journaux de Chicago, toujours prêts à s'approprier le bien d'autrui, ont prétendu à tort que "White Hope" était un produit de la Windy City. Luck McCarthy arriva à Calgary en 1910, et après quelques exhibitions assez intéressantes, quelques sportsmen locaux lui firent gagner son pain quotidien en lui trouvant une position au théâtre Orpheum. C'est là qu'il se fit d'abord connaître. Confiant dans ses qualités de "comer", Luck se retrouva une première fois avec Joe Grim, qu'il réussit à vaincre. Ce succès l'encouragea et il passa aux États-Unis, où un gérant de Chicago le prit sous sa protection. Voici comment Luck McCarthy est devenu américain.

LA REO AU SALON

Un des "clous" du prochain Salon de l'Automobile sera l'exposition de la Reo. On se rappelle la randonnée de cette machine d'un océan à l'autre. Cette voiture a été exposée dans plusieurs villes, où elle a provoqué l'attention des amateurs. Le public montrera-t-il aussi l'occasion de la voir à la Salle d'Exercices, à l'ouverture du prochain Salon. Les 3,900 milles qui séparent Halifax de Vancouver ont été accomplis en 41 jours, ce qui met une moyenne de 95-13 milles de parcourir par jour au crédit de la Reo.

LES RAQUETTEURS LOCAUX

Quelques changements au programme de la saison d'hiver ont été décidés par l'union locale.

A une assemblée du comité de l'Union locale de Raquetteurs tenue récemment, il a été décidé que le départ de la sortie générale du 15 janvier aura lieu de l'hôtel Windsor et non pas de l'Arsenal du 65e régiment, tel que décidé antérieurement. Une grande soirée théâtrale aura lieu le 20 courant, aux Nouveautés, et un grand euhre et danse aura lieu le 9 janvier, à la salle Stanley.

DANS LA CLASSE "B"

R. R. Y. M. C. A.	G	P	Pour
Blues.....	21	3	875
Standards.....	20	4	833
R. R. Y. M. C. A.			
Reds.....	17	7	708
National.....	16	8	667
M. A. A. C. Cubs.	14	10	583
Colonial Reds.....	14	10	583
Strachans.....	14	10	583
M. A. A. Stars.....	7	17	292
Colonial Blues.....	6	18	250
Beavers.....	6	18	250
Caledonia.....	6	19	208
Waverleys.....	4	20	167

LE CLUB DE HOCKEY DOLLARD

Le club de hockey Dollard qui n'a subi aucune défaite l'année dernière, vient de se réorganiser plus fort que jamais, pour sa troisième saison, et il espère continuer sa marche triomphale cet hiver comme par le passé. Le club Dollard compte sur les services des joueurs suivants:

G. Siros, L. P. Caisse, J. Roussseau, R. Désautels, B. Charron, G. Fortier, A. Bluteau, L. Boyer, Ad. Morin, D. Lamontagne, Em. Morin, Ar. Morin et R. Pagé.

Le Dollard avec les joueurs ci-haut mentionnés, ne craint aucun club amateur de la province.

Pour plus amples informations s'adresser à M. R. Pagé, 467 St-André, ou à M. A. Bluteau, 638 Demontigny Est, Montréal.

BUVEZ L'EAU OZONE PURE ET DELICIEUSE

BARCRAIN

Magnifique terrain rue Atwater, faisant face sur deux rues. Place idéale pour grand magasin, 10000 pieds carrés avec 2 logements. 1 magasin, un bureau. Revenu, \$2,000. Faites une offre.

HEROUX = LAPOINTE CO.

A. A. LAPOINTE, Gérant

Ch. 9, 37 Notre-Dame-Est. 216-4 Main 5632

AU REVEILLON DE NOEL OFFREZ A VOS AMIS

Un bon verre de ces délicieux BIERES ET PORTER GOLD LION

doux, rafraichissants, etc. En vente chez tous les épiceries, GAGNON & GIROUARD, Agents

559 RUE ST-PAUL 220-20-23-S MONTREAL.

VOULEZ-VOUS REELLEMENT ET POSITIVEMENT GUERIR RADICALEMENT VOTRE

CONSTIPATION RHUMATISME NEURASTHENIE SANS AUCUNE DROGUE

GARANTIE: ARGENT RETOURNE SI NON SATISFACTION

ADRESSEZ-VOUS AU Traitement Bio-Kinetique Cie, Eng.

301 RUE ST-DENIS, MONTREAL TEL. EST 5608

AMUSEMENTS

Theatre NATIONAL PRINCESSE—Deux fois par jour, 2.15-8.15. Prix: 10c à 50c.

OUR EMPIRE NAVY Une splendide illustration de la grande question du jour.

SEMAINE PROCHAINE: Sièges en vente. Prix: Soir, 25c à \$2.00. Mat. de Noël et samedi, 25c à \$1.50.

THEATRE DES NOUVEAUTES Deuxième Semaine du Grand Succès MONTREAL 4 SAISONS

NATION OSCOPPE 2ème SEM. DE LA GRANDE REVUE "PAYE BAPTISTE"

en 3 actes et 4 tableaux par RAD ET VAL. M. JULIEN DAUBERT, Mme DELLA OUELLETTE, secondés par une troupe de 50 artistes. 215-6-A

ART ASSOCIATION NOUVELLE GALERIE Une salle de lecture temporaire a été ouverte MERCREDI, le 25 septembre à 8 h.m. Les galeries resteront fermées jusqu'à nouvel avis.

His Majesty's Theatre COMPAGNIE D'OPERA DE MONTREAL Ce soir à 8 h. "LA BOHEME". Melis, Cortina, Poles.

Samedi soir à 8 heures. "THAIS". Melis, Conrad, Ridder, Goddard. Dimanche, samedi à 3 p.m. Agis Jachia, chef.

Prix régulier: 50c à \$3.00; mercredi soir 25c à \$1.50; Concert samedi, 25c à \$1.00. On peut aussi retirer des sièges chez Archambault, 312 rue Ste-Catherine Est.

Semaine prochaine: "Le Barbier de Séville", "Cendrillon", "Noël, Cavalier Rustica", "Mlle Butterfly". 220-1-A

LA BOXE EN FRANCE Paris, 19. — L'été dernier, le préfet de police de Paris, édictait un très sage règlement de combat de boxe, ce sport qui, d'anglais, est devenu français et même international. Or, à la 5e chambre de la cour d'appel de Paris une voix s'est élevée pour parler de "l'horreur des combats de boxe", c'était celle de l'avocat général Laurence. Que pensera-t-on de lui dans les milieux sportifs, d'après un procès assez banal en lui-même.

M. Stilson avait loupé pour des matches de boxe le vélodrome d'Hiver, 3,000 francs; le contrat fut rompu, et le tribunal de commerce condamna M. Stilson à payer; celui-ci fit appel. On le voit, le procès d'un intérêt plus que médiocre.

Mais, l'avocat général Laurence prit la parole, et si la cour l'avait écouté elle aurait déclaré nul comme "illicite et contraire aux bonnes mœurs" le contrat passé entre M. Stilson et le vélodrome d'Hiver.

Ce contrat, disait M. Laurence, visait une "entreprise de délits". Se mettre jusqu'à la ceinture dans un "ring" pour donner des coups de poing à un adversaire—même consentant—le frapper plus fort possible, c'est commettre le délit de coups et blessures que le code réprime—si le sport l'encourage.

Et M. Laurence demandait à la cour d'annuler le contrat afin de rendre service "à la cause de la civilisation outragée par les horreurs de ces odieux spectacles".

On avait au palais que M. Laurence était un magistrat des plus distingués, mais on ignorait jusqu'ici, son aversion pour les combats de boxe.

La cour n'a pas donné son avis sur ce sport: elle n'a point cherché à

rendre "service à la civilisation" en interdisant à Carpentier ou à Billy Papke l'accès du "ring", elle a tout simplement, sans dire si "l'uppercut" ou le "sawing" était un délit, confirmé le jugement du tribunal de commerce.

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE LIVRAISON DE DECEMBRE SOMMAIRE

"Jean-Christophe", par P. Paul Seippel. Vie de Samuel Belet, par C. P. Ramuz. La doctrine de Monroe et la doctrine de Taton, d'après des publications américaines récentes, par Ernest Light.

Fleur mortelle, par J. Murais-Bertrou. Le million, Roman, par Jean-Bernard David.

L'Europe et les nationalités, par Ed. Rossier. Variétés: La crise tessinoise, par Ed. Platzhoff-Lefebvre. Chroniques.

Le cercle vicieux. —Pourquoi, depuis dix jours, les Turcs et les Bulgares ne se battent-ils pas?

—Parce qu'ils discutent les conditions d'un armistice.

—Et pourquoi veulent-ils conclure un armistice?

—Mais, pour ne plus se battre.

Bout de conversation. —Mais je me porte très bien, docteur.

—Tant pis! tant pis!... c'est quand on se porte bien qu'on doit être inquiet, car l'état de santé est un état essentiellement précaire!

VOIES URINAIRES Dr. C. Saint-Pierre

Des Hôpitaux de Paris. Tél. Bel Est 8825, 486 St-Denis. Heures de bureau: 2 à 5 et 7 à 9 p.m.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4255.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4256.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4257.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4258.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4259.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4260.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4261.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4262.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4263.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires pour la Province de Québec dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Mariel Laurette, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Prototaire, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENESE, BILLETTE & PRIMISOLI, Procureurs du demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4264.—SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités et District de Montréal, Demandeur, vs. Mariel Laurette, de Paris, France, Défendresse. J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi, des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans

La session provinciale

PLUSIEURS BILLS PRIVES SUBISSENT LEUR TROISIEME LECTURE. — L'ABOLITION DES PONTS DE PEAGE. — UN LONG DEBAT SUR LA VOIRIE; L'OPPOSITION ATTAQUE LE GOUVERNEMENT SUR CETTE QUESTION. — DU BON TRAVAIL AU CONSEIL LEGISLATIF.

(Correspondance parlementaire)

Québec, 19. — La Chambre a siégé une partie de l'après-midi dans une quasi-obscurité. Le service de lumière a fait défaut dans toute la ville, par suite d'une température malencontreuse et en ville le service des tramways a été paralysé pendant quelques heures.

A la Chambre des députés comme au conseil législatif et dans les couloirs on a du recourir à la primitive chandelle.

La lumière vint au moment où Sir Lomer Gouin se levait pour répondre à quelques remarques de M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, alors que la Chambre était à l'étude en comité général, les résolutions concernant la voirie et présentées par l'hon. M. Caron. C'est sur cette question que la Chambre a discuté une forte partie de l'après-midi.

Elle s'est ajournée à 6 heures. Il y aura une troisième séance à 8 heures 30 ce soir.

A la première séance du jour de 11 heures à 1 heure, l'hon. M. MacKenzie a répondu à une interpellation de M. Langlois, de Montréal, l'informant que le montant total des taxes et contributions versées par la ville de Montréal dans la caisse provinciale durant l'exercice 1911-12 a été de \$2,626,094.41 et que le montant versé par la ville de Québec a été de \$408,033.18 et que le montant payé par le reste de la province a été de \$781,066.14.

Le ministre explique que les taxes sur les corporations commerciales se rapportent à toute la province bien qu'elles soient payées par les bureaux chefs de ces corporations situées soit dans la capitale soit dans la métropole. Il en est de même pour les taxes sur les compagnies de chemin de fer basées sur le mileage total de ces compagnies dans la province.

La Chambre a adopté en troisième lecture le bill augmentant l'octroi à l'Ecole Polytechnique ainsi que le projet de loi pourvoyant à l'établissement d'un bureau de statistiques. Un grand nombre de bills privés ont été adoptés en troisième lecture et de fait il ne reste plus rien à considérer de la part du comité des bills privés de l'Assemblée législative.

A la séance de l'après-midi, l'hon. M. Caron a présenté des résolutions concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec à l'effet d'accorder à chaque inspecteur de syndicats de la société d'industrie laitière de la province une prime d'encouragement variant de \$25 à \$150.

L'hon. M. Taschereau a présenté des résolutions pourvoyant à l'abolition de deux ponts de péage à St-Hyacinthe et vue la Chambre a adopté avec en outre les résolutions autorisant le gouvernement à accorder une allocation additionnelle de \$10 pour chaque malade de l'asile de Beauport.

Avec la loi relative aux jeunes délinquants présentée par Sir Lomer Gouin, on autorise les juges de la Cour Juvenile de punir les enfants que leurs parents traduisent devant eux pour refus d'aller à l'école.

Ensuite vinrent les résolutions concernant la voirie et elles ont donné lieu à un débat assez long qui s'est prolongé jusqu'à six heures, le comité ayant rapporté progrès. M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, prétend que le gouvernement fait machine en arrière avec cette question de la voirie après avoir promis mer et monde à la dernière session et par ricochet il s'en est suivi une discussion sur le crédit de la province et sur celui des municipalités de la province. Ces résolutions au sujet de la voirie projettent que contrairement à la loi de la dernière session ce sera le gouvernement qui empruntera au lieu des municipalités.

Après entente au préalable avec le département de la voirie et après avoir passé un règlement la municipalité pourra demander les sommes nécessaires pour les travaux à faire, par résolution, en vertu de laquelle le maire et le secrétaire-trésorier ou greffier seront autorisés à signer en faveur du trésorier de la province dès que le gouvernement sera prêt à fournir les deniers requis, 41 coupons comportant un engagement de payer annuellement deux pour cent d'intérêt. Il devra être pourvu au moyen d'une cotisation spéciale ou autrement au paiement de deux pour cent d'intérêt.

M. Cousineau prétend que ce mode avait été suggéré par l'opposition à la dernière session et l'hon. M. Caron de répondre que l'opposition n'a pas eu le monopole de cette idée. Une saison peu propice a causé des pluies abondantes et fréquentes et les mauvaises conditions du marché monétaire n'ont pas facilité et les travaux et les négociations. En ce qui concerne l'emprunt il sera plus facile de le négocier avec la garantie du gouvernement.

M. Cousineau fait lecture d'un dossier au sujet des tentatives de négociations et en conclut que le crédit de la province et des municipalités n'est pas fameux et que partant que le crédit de la province est fort endommagé.

M. Tellier fait quelques remarques sur le moyen de prélever la cotisation spéciale et M. Prévost en profite pour faire une charge à sa façon contre le gouvernement. M. Smart, député de Westmount s'en môle ce qui provoque une vigoureuse défense et une rigoureuse démonstration de la supériorité de crédit de la province de Québec comparativement aux autres provinces du Canada. La droite a fréquemment applaudi le trésorier de la province qui a reçu les félicitations de plusieurs de ses collègues dès que la séance fut levée. Il fut suivi de l'hon. M. Taschereau qui par une interruption de M. Tellier au cours du discours de M. MacKenzie, avait été mis en cause. Sa réponse a été courte mais péremptoire.

Il était 6 heures et la Chambre a rapporté progrès sur l'étude des résolutions en comité général.

SEANCE DU SOIR

Le bill amendant la charte de la cité de Montréal a été finalement adopté à la Chambre, après qu'on eut adopté divers amendements dont M. Perron, député de Verchères, au nom ou la demande des aviseurs de la cité et de M. Geoffrion représentant l'Association des Citoyens.

"La plupart de ces amendements sont d'une nature complémentaire. Il y en avait un certain nombre, présentés par M. Mayrand, député de Dorion. Ils ont à peu près tous été adoptés, sauf un en particulier, dont M. Mayrand avait donné avis de motion et relatif aux travaux de pavage permanents, "déclare tels par le dit bureau", l'amendement proposé comportait de retrancher ces mots. Le bureau indique le bureau des commissaires.

L'amendement proposé a été rejeté. A la suite de ce vote en comité général, M. Prévost député de Terrebonne, s'est livré au sarcasme à l'égard des échevins de Montréal qui étaient pleins de colère à l'égard de la législature de Québec.

M. Turcot, député de Montréal-Laurier, aux applaudissements de ses collègues de la droite a relevé avec succès les remarques faites par le député de Terrebonne. Il a déclaré qu'en effet il avait pris quelque détermination, comme la plupart de ses collègues du conseil de ville de Montréal et que par suite de pourparlers et de la discussion qui a eu lieu au comité des bills privés, et beaucoup grâce au concours de Sir Lomer Gouin, le bill de Montréal est revenu du comité des bills privés avec des réformes satisfaisantes.

Le député de Terrebonne est mal venu de chercher à ridiculiser quelques-uns de ses collègues qui n'ont pas son expérience parlementaire, mais qui ont une réputation qu'ils tiennent à sauvegarder tout autant qu'il tient à sauvegarder la sienne. Il arrive au député de Terrebonne de faire de grands gestes qui n'ont pas toujours leur effet sur tout quand il s'adresse à l'hon. premier ministre. Il en a fait tellement des gestes qu'il est maintenant de l'autre côté de la Chambre. Quant au député de Montréal (A suivre à la page 4)

COMLOT DECOUVERT

ON VOULAIT FAIRE SAUTER L'HOTEL DE LA MONNAIE, A DENVER, COL.

Denver, Col., 19. — Une conspiration pour faire sauter l'hôtel de la Monnaie, à Denver, a été avortée, par la découverte des plans des conspirateurs, sur le plancher du chalet de nécessité, situé près des édifices fédéraux.

On a appris, aujourd'hui, que les plans trouvés avaient été envoyés aux autorités fédérales de Washington, et que celles-ci avaient ordonné de doubler la garde de l'hôtel.

Les conspirateurs devaient faire sauter l'édifice avec de la nitro-glycérine.

LE TRAITE Russe-Mongol

LES TERMES EN SONT RENOUS PUBLICS.

Pékin, 19. — On a rendu public, ici, les termes du traité russo-mongol du 3 novembre dernier. Les Chinois regardent le traité, comme beaucoup plus compréhensible, que l'entente mandchoue, qui conduisit finalement à la guerre russo-japonaise.

Le point principal auquel s'objectent les Chinois, comme violant le principe de la souveraineté chinoise, est le droit accordé à la Russie, d'envoyer des consuls et des gardes consulaires dans tous les ports mongols, et d'y établir des bureaux de poste.

LE PROCES DES DYNAMITARDS

L'AVOCAT DES ACCUSES FAIT REPOSER TOUTE LA RESPONSABILITE SUR LES FRERES McNAMARA.

Indianapolis, 19. — Chester H. Krum, en faisant son plaidoyer, devant le jury, aujourd'hui, dans l'affaire des dynamitards, a fait reposer toute la responsabilité des explosions à la dynamite, sur les frères McNamara et Orin E. McNamara, qui, au nom des unions de travail, ont commis des crimes, contre lesquels la civilisation se révolte, mais dans lesquels les unions de travail ne prirent aucune part.

M. Krum, associé avec le sénateur John W. Kern, comme avocats de la défense, a dit au jury, que le gouvernement avait été incapable de prouver que le président Frank D. Ryan et les autres membres de l'union des "Ironworkers", avaient violé la loi fédérale, défendant le transport de matières explosives, sur les trains de passagers, et que le gouvernement avait basé sa preuve, principalement, sur les aveux des dynamitards.

J. D. Fredericks, district-attorney, du comté de Los Angeles, est parti pour cette ville, ce soir, après s'être consulté avec les officiers fédéraux, au sujet du second procès de Clarence Darrow, pour tentative de corrompre le jury, qui commença le 6 janvier prochain, à Los Angeles.

A-T-IL ETE TUE ?

ON CROIT QU'UN AMIRAL TURC A PERI AU COURS DE LA DERNIERE BATAILLE NAVALE.

Athènes, 19. — On rapporte, ici, que l'amiral turc, Habil Pacha, a été tué dans un engagement naval entre Grecs et Turcs, au large des Dardanelles, le 16 décembre.

Il était à bord du vaisseau-amiral Kheyr-Ed Din Barbarossa, qui a subi, dit-on, des dommages considérables.

Londres, 18. — D'après une dépêche à Port Said, envoyée par le vaisseau grec, Macédonia, les Turcs auraient massacré les chrétiens, à Mytilène. Le nombre des morts n'est pas connu.

La dépêche ajoute qu'une partie de la flotte turque a été obligée de s'échouer à la côte, près des Dardanelles, à cause des dommages faits par les vaisseaux grecs, au cours du récent engagement.

AEROPLANE SAISI

UN AVIATEUR ALLEMAND EST MAL REÇU EN FRANCE.

Gray, Haute-Saône, France, 18. — Un biplan piloté par un Allemand, que l'on croit être un pilote militaire, a atterri à Marnay, aujourd'hui, venant de Mulhouse, Alsace-Lorraine. Sur instructions du sous-préfet, les gendarmes ont immédiatement mis l'appareil sous séquestre.

Les délégués sondent le terrain

AVANT DE PORTER LEURS PREMIERS COUPS LES PLENIPO-TENTIAIRES PRENNENT LEURS PRECAUTIONS.

Londres, 19. — Les différents partis, qui composent la conférence de la paix, s'occupent journellement le terrain, avant de porter les premiers coups.

Rechad Pacha rappelle, fortement, la sagacité du comte Witte, tandis que le premier ministre grec, Venizelos, peut être comparé à Komura, à cause de son attitude froide et calme.

Le Dr Daffev, chef des Bulgares, ressemble à un politicien américain; Novakovich, l'ex-premier ministre de la Serbie, est un homme d'Etat d'expérience, et le Monténégrin, Miyoskovich, un fin diplomate.

Après la séance d'aujourd'hui, quel que soit le résultat de la conférence, les délégués de la manière dont les affaires étaient conduites, tandis que cinq armées et trois villes assiégées, enduraient toutes les souffrances de la guerre, et que leurs nations respectives étaient en proie à la désolation, à la misère et à la mort.

Un délégué bulgare a observé que les Turcs se trouvaient grandement, s'ils retardaient, les négociations de la conférence, dans le secret espoir de renforcer leur armée, avec des troupes fraîches d'Asie, parce que ces renforts se composaient principalement de Bash-Bazouks indisciplinés, qui seraient un danger sérieux, non pour l'ennemi, mais pour les Turcs eux-mêmes.

En attendant, les alliés concentrent toutes leurs forces le long de la Tchatalja, afin de se rendre à Constantinople, en quelques jours, maintenant la chute des négociations de paix.

C'est l'opinion générale que les divers journaux viennent à l'intervention des puissances.

En effet, la Turquie espère obtenir des termes meilleurs, par l'entremise des puissances, dont quelques-unes ont des intérêts supérieurs, dans l'empire ottoman. D'un autre côté, la Turquie trouverait moins humiliant de céder une partie de son territoire, en se soumettant à la pression des puissances, qu'en obéissant au commandement des états alliés, traités jusqu'ici, par elle, comme une quantité négligeable.

La Grèce est prête à accepter une clause dans le traité avec la Turquie, par laquelle elle renoncerait au droit des capitulations lorsque les autres puissances feraient de même.

Un autre délégué grec est arrivé, aujourd'hui, apportant d'importants papiers pour le premier ministre Venizelos. C'est Rizo Rangabe, dont le père, févriar, poète et archéologue, a été appelé le "Victor Hugo de la Grèce".

La situation dans les Balkans

LES TURCS AURAIENT REMPORTE UNE GRANDE VICTOIRE A JANINA. — LE ROI FERDINAND RENCONTRE LE ROI GEORGE. — LES TURCS REÇOIVENT DES RENFORTS.

Londres, 20. — Une dépêche d'Athènes, au "Daily Telegraph", dit que l'échec subi par la Légion Garibaldienne, alors que tous les officiers et 400 hommes furent tués ou blessés, a donné lieu à la rumeur d'une grande victoire turque à Janina.

Athènes, 19. — Le roi Ferdinand de Bulgarie, a eu une entrevue, aujourd'hui, avec le roi George, à Salonique, où il a déclaré qu'il visitait la ville, comme simple touriste. Ferdinand se rend à Demirhisar où il s'attend à rencontrer le roi Pierre de Serbie.

Londres, 20. — Une dépêche des Dardanelles, au "Daily Mail", dit que Nazim Pacha, commandant en chef des forces turques, est arrivé ici. Il a passé les troupes en revue et a donné quelques conseils aux garnisons, gardant l'entrée des détroits. Des renforts arrivent tous les jours. Tous les pakebanes ont été priés de laisser les Dardanelles.

Le trust de l'argent est impossible

J. P. MORGAN, LE MAGNAT DE LA FINANCE DIT QU'IL EST IMPOSSIBLE QUE DES BANQUIERS CONTROLERENT L'ARGENT DU MONDE.

Washington, 19. — J. Pierpont Morgan, a, aujourd'hui, déclaré au comité de la Chambre, enquêtant sur le trust de l'argent, que "tout l'argent et toutes les banques de la chrétienté ne pourraient jamais fournir un monopole qui contrôlerait l'argent".

M. Morgan s'est de plus, défendu, d'être une grande puissance de la finance moderne, et a déclaré, énergiquement qu'il n'ambitionnait pas une telle puissance.

Pendant près de cinq heures, le principal témoin, appelé par le comité, dans sa recherche des complications multiples de la finance moderne, a subi le feu continu de questions, couvrant toutes les phases des opérations financières.

M. Morgan a donné, largement, ses vues sur la compétition, la combinaison, la co-opération et le contrôle de l'industrie et de la finance, surtout de cette dernière. Il a déclaré qu'il ne s'inquiétait pas de la compétition, mais qu'il lui préférait la "combinaison", dans les opérations financières. Il a été énergique dans sa déclaration qu'un "homme ne pouvait, par aucun moyen, former un monopole de l'argent".

La question de compétition et de combinaison, a amené une vive passe d'armes, entre le grand financier et M. Undermyer, lorsque ce dernier a suggéré que M. Morgan était opposé à la compétition. Le témoin nia qu'il le fût, mais il dit qu'il "favorisait la co-opération", ajoutant qu'il n'était pas opposé à la compétition, et même qu'il "aimait un peu de compétition".

L'embellissement de nos parcs

LE GOUVERNEMENT FEDERAL A DECIDE DE CONSTRUIRE DES ENTREPOTS MILITAIRES SUR LE PARC LAFONTAINE.

Le gouvernement fédéral a décidé de construire des magasins militaires sur la partie du parc Lafontaine qui lui appartient, le long de l'avenue Papineau.

Les entrepreneurs chargés des travaux sont venus, hier, à l'hôtel de ville, pour demander aux ingénieurs des renseignements sur la nature du terrain.

Le terrain sur lequel vont s'élever les nouveaux édifices fédéraux a une superficie de 247,000 pieds carrés et est conjoint avec celui dont l'exploitation vient d'être ordonnée par la législature pour l'agrandissement du parc Lafontaine. C'est également le terrain que l'échevin Poissant, par projet d'agrandissement, voulait échanger avec une partie du terrain situé de l'autre côté de la rue qui appartient à la ville. Le projet de l'échevin Poissant se trouve donc irréalisable après la décision qui vient de prendre le gouvernement fédéral.

CARTES Professionnelles

LES COMMISSAIRES N'EN COMMENCERONT L'ETUDE QU'AUJOURD'HUI.

Il est peu probable que le budget soit présenté, au Conseil de Ville, lundi prochain. Les commissaires pensaient en commencer l'étude hier, mais le maire n'étant pas encore revenu de Québec et M. Godfrey étant absent, ils ne commenceront qu'aujourd'hui. Il y aura tout probablement une assemblée spéciale du Conseil, vendredi prochain, à laquelle le budget sera présenté. Les salaires municipaux seront-ils augmentés? C'est difficile à dire, les commissaires refusant totalement de dévoiler leurs intentions à ce sujet; mais, cependant, il y a lieu de se montrer optimiste.

BROYE ENTRE DEUX WAGONS

UN SERRE-FREIN TROUVE UNE MORT ATROCE DANS LES COURS DU PACIFIQUE.

Un accident mortel est arrivé hier soir dans la cour de la gare Viger, du Pacifique Canadien.

Georges Lavoie, serre-frein, âgé de 24 ans, a été écrasé à mort en accablant deux wagons.

Lavoie a eu la poitrine broyée par les tampons de fer des lourds wagons; la mort a été instantanée.

Le corps de Lavoie a été transporté à la morgue.

Le défunct demeurait au No 335 rue Préfontaine et marié.

Le coroner tiendra une enquête sur cette tragique mort.

LES MEFAITS DU VERGLAS

LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES INTERROMPUES ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

Les communications téléphoniques entre Montréal et Québec ont été interrompues durant la soirée d'hier, par suite de la rupture des fils surchargés de verglas. La compagnie a mobilisé de nombreuses équipes d'hommes afin de rétablir promptement le service entre les deux villes.

Le monument Cartier

UNE DELEGATION SE PRESENTE DEVANT LES COMMISSAIRES AU SUJET DE SON EMPLACEMENT.

M. E. W. Villeneuve, J. G. Guérin, ex-maire et H. A. Ekers, ex-maire se sont présentés devant le bureau des commissaires, hier après-midi, au sujet du site du monument Cartier sur le parc Mont-Royal, côté ouest de l'avenue du Parc. Les commissaires examineront les plans, de façon à savoir exactement l'étendue de terrain nécessaire pour l'érection du monument.

M. F. W. Wanklyn, ancien commissaire, était aussi présent à la réunion du bureau, au sujet de la voie ferrée que se propose de construire le Pacifique Canadien parallèlement à la ligne du Canadien Nord et du Terminal, dans le quartier Longue Pointe. Les commissaires n'ont encore pris aucune décision à cet effet.

SONT AU RIENDEAU

Gost. Carron, Louisvillie; E. Goliat, Ottawa; A. Panneton, Trois-Rivières; Lucien Lemarier, Trois-Rivières; J. A. Bédard, St-Hyacinthe; J. B. Beauchemin, Ste-Monique; Rock Lanctot, St-Constant; Aug. Lefebvre, St-Philippe; O. Risnret, Victoriaville; Dr J. J. Bonin, St-Eustache; Ch. J. N. Ducharme, St-Georges; Bts; Omer Herbert, Yamaska; Dr S. Desjardins, Ste-Thérèse; V. C. Chapdelaine, Sorrel; A. J. Lapointe, Québec; H. Asselin, Joliette; W. Lassalle, Pierreville; Anne Giguère, St-Gérard; J. V. Dumont, Acton Vale; A. Moisan, Berthierville.

VILLE DE MAISONNEUVE AVIS

Le Secrétaire-Trésorier de la Ville de Maisonneuve vous informe que tous les comptes pour taxes municipales et scolaires pour l'année courante ont été adressés par la mairie le 15 décembre, courant, à tous les propriétaires dont les adresses étaient connues.

Qu'un certain nombre de comptes ne peuvent cependant pas être adressés, les propriétaires étant inconnus; et il prie ceux-ci de faire connaître leur adresse ou de se présenter au bureau pour obtenir leur compte. 220-1

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 2152. — SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités de Montréal, Demandeur vs. Docteur Jules Jacques Léon Joseph Ping, de Paris, France, Défendeur et J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires, pour la Province de Québec, dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur Jules Jacques Léon Joseph Ping, de Paris, France, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Procureur, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENEST, BILLETTE & PLIMSOLL, Procureurs du Demandeur. 220-3

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 2151. — SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités de Montréal, Demandeur vs. J. H. Aynard de Paris, France, Défendeur et J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires, pour la Province de Québec, dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur J. H. Aynard de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Procureur, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENEST, BILLETTE & PLIMSOLL, Procureurs du Demandeur. 220-3

CARTES Professionnelles

AVOCATS

Beique, Beique & Beique

CHAMBRE 720

EDIFICE TRANSPORTATION

TEL. MAIN 1019

Hon. F. L. Beique, K. C.; D. C. E. L. A. Beique, L. G. B. L. A. Beique, B. C. L.

GOVIN, LEMIEUX, MURPHY, BERARD & PERRAULT

Avocats et Solliciteurs

Edifice de la Banque de Québec Montréal

Edifice de la Banque d'Orléans

Victor Geoffrion, C. R. M. F. Aimé Geoffrion, C. R. Victor Casson, C. R. Phone Main 10.

AVOCATS

EDIFICE DE LA BANQUE DE QUEBEC

11 PLACE D'ARMES

TEL. MAIN. 8260-8261-8262.

NOTAIRES

PLACEMENTS D'ARGENT

ACHATS DE CREANCES

SUCCESSIONS

TEL. EST 3229

R. GRAND MAISON, L.L.L.

NOTAIRE

Bureau : Chambré 17

Bâtisse "La Patrie" Montréal, Bureau du soir 873 Ave. Laurier Est. Tél. St-Louis 6461.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 2005. — SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités de Montréal, Demandeur vs. George Morelle, de Paris, France, Défendeur et J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires, pour la Province de Québec, dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur George Morelle, de comparaître dans le mois.

Montréal, 19 décembre 1912. J. B. A. TISON, Député-Procureur, PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENEST, BILLETTE & PLIMSOLL, Procureurs du Demandeur. 220-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 2151. — SIR RODOLPHE FORGET, Chevalier et agent de change, des Cités de Montréal, Demandeur vs. J. H. Aynard de Paris, France, Défendeur et J. E. MARTIN, avocat et Conseil du Roi des Cités et District de Montréal, LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le dit district, LA HOME BANK OF CANADA, banque légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Toronto, dans la Province d'Ontario, et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, ayant un bureau d'affaires, pour la Province de Québec, dans les Cités et District de Montréal, Tiers-Saisis. Il est ordonné au défendeur J. H. Aynard de comparaître dans le mois.

Feuilleton

- DU -

"CANADA"

FRANCE

Par MARIE STEPHANE

(Suite) No. 7

Mais ce chant, d'une exécution parfaite, dont Gabrielle eût tant joliment aimé l'entendre ailleurs et dans un autre moment, lui semblait à cette heure languissant et monotone.

Pour donner plus d'éclat à ce mariage, l'évêque lui-même l'avait béni, assisté de deux prêtres et de deux diacres. Il fit un discours froid, mettant à exprimer sa pensée plus d'éloquence que d'éloquence, que cette éloquence surtout, sortant du cœur de l'apôtre convaincu de la vérité qu'il expose et défend.

Pendant toute la durée de la cérémonie, Gabrielle resta à genoux, pleurant silencieusement à l'abbé de son voile, et méditant longuement les paroles de l'« Imitation », lues bien souvent sans doute, mais jamais comprises comme en ce moment.

« Aucun amour dont Dieu n'est le lien, ne peut être puissant ni durable. »

Près d'elle, Serge se tenait grave et recueilli, la dominant de sa haute taille, et se demandant peut-être ce qui pouvait l'émouvoir à ce point. Devant l'autel auquel il avait juré sa foi, il prenait la résolution de donner à sa compagne tout le bonheur possible, pendant que de son côté la jeune femme demandait instamment à Dieu d'accorder à leur amour ce lien divin qui y manquait, et de lui donner de ramener à la vérité l'âme si chère et si aimée avec laquelle elle contractait la plus étroite des unions.

Cette ardente prière, faite avec une humble foi, rassérénait son âme, et lorsque, quelques instants après, le comte lui offrit son bras, un regard plein de souffrance et d'amour répondit au sien.

A Saint-Petersbourg comme à Paris, les oisifs sont toujours friands de nouveaux spectacles. Aussi une foule compacte avait-elle pris place aux abords du temple; on s'étouffait pour voir de près les jeunes mariés.

La portière de la voiture se ferma sur eux; simultanément un soupir de soulagement s'échappa de leur poitrine.

— Enfin... ma bien-aimée Gabrielle est à moi pour toujours! murmura le comte avec émotion, en donnant à sa jeune compagne un de ces longs regards qui en disent plus que bien des paroles.

Gabrielle sourit avec bonheur.

— Il est si bon, si doux de se sentir ainsi aimée!

Toute trace de l'émotion qui avait oppressé son âme pendant la cérémonie nuptiale avait disparu. Serge était si noble, si généreux! Commodément installée dans le sleeping-car qui les emportait loin de la grande ville, la jeune comtesse se pressait doucement contre son mari en souriant de ses folles tendresses et échangeait avec lui de ces douces paroles du cœur qui se murmurent entre deux êtres qui se chérissent.

Les plaines de la Russie, moroses et glacées pendant de si longs mois, étaient alors parées de leur verdure chatoyante. Et là-bas, dans des prairies ensolées, des moujiks s'apuyaient sur leurs faucilles, contemplant dans une silencieuse extase la hâtive, mais riche moisson, dont dépendait la part leur revenait si petite!

Ici, une femme âgée, usée par le travail et les peines, attendait, affaiblie sur le seuil de sa pauvre isba, le retour de son fils qui, depuis de longues années, servait dans les armées des czars.

Plus loin, une jeune mère serrait sur son cœur, avec tendresse, de beaux enfants, de vrais Russes ceux-là, grandissant sous l'aile maternelle, et suçant avec le lait de leur mère le dévouement sans bornes et l'obéissance passive dus à l'Empereur de toutes les Russies.

Bientôt les clochers multiples de l'église disparaurent aux regards des voyageurs. Et aux steppes sans fin où paissaient sur une maigre végétation de nombreux troupeaux plus maigres encore, succédèrent des forêts interminables, plantées d'arbres lièges et clairsemés.

Dans ces plaines immenses, seuls, les tumultueux kourganes, poteaux indicateurs des distances, se profilèrent sur l'horizon où la vue s'étendait en loint, sans qu'aucun objet vienne troubler le regard.

Enfin, dans les lointains, les dômes brillants d'or des cathédrales du Kremlin étincelèrent au soleil, se reflétant dans les eaux de la Moskova, dont le cours sinueux rafraîchit et repose agréablement le regard. C'est Moscou?... c'est bien Moscou, dit tout, fatigué du long trajet, sentant avec bonheur.

(A suivre)

La session provinciale L'instruction

(Suite de la page 3)

magny qui se permet de faire le même jeu que le député de Terrebonne, il lui est arrivé aussi de vouloir partir pour aller aux Balkans, il a terminé sa comédie en rentrant son épée dans le fourreau. (Rires.)

M. Laverge ne put pas résister à cette attaque et s'avisait de donner quelques conseils à sa façon avec un peu d'ironie, puis il fut suivi de M. Bouehard, député de Saint-Hyacinthe qui en quelques mots rendit le change au député de Montmagny.

Et on continua en comité général, l'étude du bill de Montréal.

M. Séguin, député de Sainte-Marie, demande que la ville soit obligée d'acquiescer à une certaine langue de terre pour agrandir le Parc Lafontaine. MM. Perron et Sir Lomer Gouin font remarquer que l'on a donné à la ville un pouvoir général d'expropriation accordant ainsi une autonomie complète à cet égard et qu'il ne conviendrait pas d'intervenir pour imposer cette expropriation à la ville.

Elle est autorisée à le faire. La clause 35 imposant cette expropriation est hiffée par un vote de 24 à 23.

On en vient ensuite au bill de Model City ou Mont-Royal. M. Smart, député de Westmount s'oppose à ce qu'on accorde des franchises de vingt-cinq ans, à une compagnie d'utilité publique. M. Perron explique qu'il s'agit d'un essai du Canadian Northern de faire à Montréal ce qui se pratique dans l'ouest en créant des villes dont le développement se fait rapidement. Les seuls propriétaires ont besoin des services d'utilité publique. M. Laverge soulève un point d'ordre en prétendant que l'article 13 du bill au sujet des franchises n'est pas contenu quant à sa teneur dans la pétition et le président du comité général, M. Tessier, Trois-Rivières, décide que la pétition est suffisante et l'article 13 est adopté.

M. Tellier, député de Joliette est tout scandalisé et proteste contre le fait que la législature veuille mettre ce qu'il appelle un « Carcan au cou » de Model City, il proteste au nom de l'autonomie municipale.

Le comité en arrive à la clause 15 qui accorde à la Montreal Public Service Corporation une franchise exclusive de quinze ans pour fournir la lumière et le pouvoir.

M. Prévost déclare que lui aussi est un partisan de l'autonomie municipale, mais il se souvient qu'on a accordé la même chose il y a quelques années à Montréal Est et il ne voit pas pourquoi on ne l'accorderait pas à Montréal, puisque dans l'intérêt de cette dernière ville les intérêts des deux villes sont liés.

M. Tellier prétend qu'il y a malentendu entre lui et son premier lieutenant. Tout de même il maintient son projet. Et l'amendement du colonel Smart de renvoyer le bill en comité général pour que la clause soit hiffée a été rejetée par un vote de 37 à 19. MM. Dorris, Mayrant et Turcot ont voté avec la gauche et M. Prévost avec la droite.

MM. Laverge et Prévost, chapeaux sur tête et assis, font remarquer à l'Orateur que le député de Beauharnois a voté et qu'il n'en avait pas le droit. M. Robert est quelque peu embarrassé, n'ose pas se lever pour donner des explications de crainte de se faire appeler à l'ordre, les règles de la Chambre lui interdisant de se lever et finalement l'Orateur déclare qu'il avait le droit de voter.

Vint ensuite le bill de la paroisse de St-Laurent qui est corrélatif à celui de Model City.

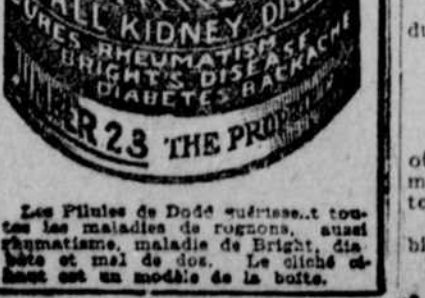
Après un amendement analogue à celui qu'il avait présenté au sujet de Model City et qui a été rejeté, M. Cousineau propose le renvoi à six mois de la motion est rejetée par un vote de 33 à 14.

Le bill de la ville de Grand'Mère a été adopté en troisième lecture après que la Chambre eût rejeté quelques amendements dont l'un par M. Labissonnière, député de Champlain, MM. Tessier, député de Trois-Rivières et M. Delisle, député de Saint-Maurice s'opposant à ces amendements.

Il était plus que minuit quand la Chambre s'est ajournée.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 19. — Le conseil législatif est ardemment à la besogne depuis quelques jours et il s'efforce de disposer le plus rapidement possible des



mesures qui viennent de l'Assemblée législative. Le comité des bills privés du conseil est presque constamment en séance. La Chambre Haute a tenu cette après-midi une séance solennelle et à laquelle il y eut deux votes relativement au bill amendement la charte de la ville de Saint-Laurent.

Le comité des bills privés du Conseil ayant inséré dans ce bill une clause semblable à celle adoptée la veille pour la ville de Longueuil, clause donnant le pouvoir de taxer les biens religieux pour la confection des chemins et pour l'ouverture, la confection et l'entretien des trottoirs et canaux d'égout, l'hon. M. Chapais s'est opposé à l'adoption du rapport de ce comité. Ce rapport a été adopté par un vote de 13 à 7.

Ont voté pour le rapport : — Les hon. MM. Turgeon, Pérodeau, Gilman, Cormier, Bergevin, Dubord, Devarenes, Turner, Choquette, Bérard, Robertson, Amyot, Smith.

Ont voté contre le rapport : — Les hon. MM. Chapais, Sharples, Dehoueherville, Girouard, Berthiaume, Garneau.

L'hon. M. Chapais a ensuite tenté de faire amender la clause donnant à la ville le pouvoir de faire déverser l'égout de la municipalité dans le chenal est du fleuve St-Laurent, en soumettant ce pouvoir au consentement des commissaires du Havre de Montréal, approuvé par le gouverneur général en conseil. Cette demande, qui avait été faite devant le comité par l'hon. A. Ranger, avocat de la commission du Havre de Montréal, et qui avait été rejetée par ce comité, a été de nouveau rejetée par un vote de 13 à 5 devant la Chambre Haute.

Ont voté pour cette proposition : — Les hon. MM. Chapais, Sharples, Dehoueherville, Girouard, Pérodeau.

Ont voté contre cette proposition : — Les hon. MM. Turgeon, Gilman, Cormier, Turner, Garneau, Devarenes, Dubord, Bergevin, Choquette, Bérard, Roberge, Amyot, Smith.

Et le bill a subi sa troisième lecture tel que venu du comité.

Au conseil on a aussi voté en troisième lecture les bills suivants :

Ville de Magog, « The Hebrew Free Loan Association », les Servants de Marie, la compagnie du Cimetière St-Charles, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, « The Ross Realty Company », « The Sherbrooke Young Women's Christian Association », acte de vente par D. Chabot, à D. Paré, succession L. E. Paquet (tous avec amendements), « The Little Nation River Ry Co. », Joseph Cohen, église de Sainte-Anastasia de Lachute, (sans amendements).

On remarque cette après-midi au conseil législatif la présence de l'hon. Dr Lanctôt, Conseiller législatif, qui faisait son apparition à la Chambre Haute, pour la première fois, depuis la maladie qui le retient chez lui depuis plusieurs semaines.

La doctrine nationaliste

M. Henri Bourassa a donné à Ottawa, mercredi, une conférence au Canadian Club sur le « Nationalisme et l'Impérialisme ».

Il a ainsi résumé la doctrine nationaliste :

« Dans l'état actuel de nos relations avec la métropole, le peuple canadien n'a pas d'autre devoir que la défense de son territoire; et le Royaume-Uni, maître unique et absolu de l'Empire, a la stricte obligation de le défendre sur toutes les mers. — Tant que le peuple du Canada ne partagera point avec la Grande-Bretagne, sur un pied de parfaite égalité, le gouvernement des Indes et des colonies de la Couronne, la direction des Affaires Etrangères et la maîtrise de l'armée et de la flotte impériales, il serait au-dessous de la dignité du peuple canadien et de ses traditions britanniques de verser un sou pour le maintien de cette armée et de cette flotte. — L'indépendance est le plus noble idéal qui s'offre au peuple du Canada. C'est le résultat logique et naturel du progrès de l'autonomie coloniale. »

PENSEES

On s'incline devant l'intelligence, on s'agenouille devant la bonté.

On porte en soi le sceau de sa vie beaucoup plus que sur son cachet.

Se déifier de soi ne veut pas dire douter de soi. On croit à ce qu'on pourrait être, et l'on se défie de ce qu'on est. La méfiance est un sentiment vulgaire, le doute de soi une désespérance.

Ne pleurez pas sur les bonheurs perdus, quand ils ne sont peut-être qu'égars.

L'opale, c'est le ciel dans une lame.

La maternité est l'image éternelle du besoin qu'on a des autres.

CARMEN SYLVA.

Après une discussion des plus vives on le père a eu toutes les peines du monde à imposer silence à son rejeton révolté.

Le père, triomphant. — Je savais bien que je te forcerais à te taire. Bédé, d'une voix concentrée. — Je me taisais pas, je me reposais.

CE QU'UNE PETITE NATION A PU FAIRE POUR LA CULTURE DE SES SUJETS

C'est au nombre de professeurs et au nombre d'écoles par rapport à la population totale, qu'on peut juger du degré de culture d'une nation. La Bulgarie s'est imposée des sacrifices énormes pour élever la culture de ses nationaux. Quelques chiffres suffisent à démontrer que le petit Etat balkanique est, au point de vue de l'instruction publique, en meilleure posture que certaines nations plus grandes.

D'après les dernières statistiques scolaires que nous avons pu nous procurer, on peut compter un instituteur pour 450 habitants.

Le montant des dépenses du budget scolaire atteignait, pour l'année 1909-1910, la somme de \$1,585,132, soit \$853,067 par tête par l'Etat et \$732,045 par les communes.

En dehors des nombreuses écoles communales, des quinze écoles de garçons comprenant six, cinq et trois classes, et des 23 écoles de filles, comprenant six, cinq, quatre et trois classes, il y a, pour tout le royaume, possédant des deux sections, classique et moderne, et huit gymnases de filles qui comprennent le cours élémentaire et le cours supérieur.

Le programme des gymnases embrasse les matières suivantes : Enseignement religieux, langue bulgare, français et allemand, latin, grec, histoire, géographie et science civile, arithmétique, géométrie et dessin géométrique, psychologie morale et pédagogique, pratique scolaire, mathématiques, science civique et économique politique, histoire et géographie, physique et chimie, économie rurale, hygiène et médecine populaires, histoire naturelle, langue russe, dessin, calligraphie, chant et violon, gymnastique, travaux manuels.

Il y a également en Bulgarie cinq écoles pédagogiques qui préparent les instituteurs pour les classes élémentaires. Dans les écoles pédagogiques, on enseigne les matières suivantes : Enseignement religieux, langue bulgare, psychologie morale et pédagogique, pratique scolaire, mathématiques, science civique et économique politique, histoire et géographie, physique et chimie, économie rurale, hygiène et médecine populaires, histoire naturelle, langue russe, dessin, calligraphie, chant et violon, gymnastique, travaux manuels.

LES ECOLES SUPERIEURES

Fondée le 1er janvier 1899, l'école supérieure de Sofia devint en 1904 : Université.

Elle comprend trois facultés : a)

Faculté historique-philologique, 16 chaires; b) Faculté physico-mathématique avec deux sections, scientifique et technique, 17 chaires; c) Faculté de droit, 11 chaires.

Chaque des facultés possède tous les accessoires les plus modernes (cabinets, collections, laboratoires, observatoires, jardins botaniques, stations d'observation, etc.), dirigés par des spécialistes.

Les chiffres disent assez combien l'Université de Sofia est fréquentée. En 1909-1910, il y avait 943 étudiants, dont 112 femmes.

INSTITUTIONS DIVERSES

La Bulgarie n'a pas oublié les enfants anormaux. Une école de sourds et muets a été ouverte à Sofia, en 1904 et en 1905 un institut pour les aveugles.

Un musée scolaire a été créé par le ministère de l'instruction publique; on y réunit tous les matériaux qui serviront plus tard à l'histoire scolaire de la Bulgarie.

Chaque école est pourvue de deux bibliothèques, une pour les professeurs, une pour les élèves.

Le royaume possède deux bibliothèques nationales : une à Sofia, l'autre à Plovdiv. Cette dernière est restée du temps de la Roumélie orientale.

Enfin, l'étude du pays, au point de vue météorologique est concentrée à la station météorologique de Sofia, qui commande à 125 stations du pays.

Mais l'art non plus n'a pas été oublié en Bulgarie. La troupe de l'Etat, qui se nommait autrefois « Les larmes et le rire », a été réorganisée en théâtre national. Elle reçoit une subvention de 100,000 francs et joue dans le joli monument récemment construit qui se trouve sur une des plus belles promenades de Sofia.

Les chiffres qui précèdent le démontrent : la Bulgarie n'est pas le pays barbare que certains, mal avertis, croient.

Ceux qui ont vécu chez les Bulgares savent l'effort que tous font pour être comptés parmi les peuples les plus civilisés.

Une nation qui donne à la culture intellectuelle une si grande place, qui consent des sacrifices énormes à la civilisation, devrait être sympathique à tous ceux qui savent ce qu'est la barbarie musulmane.

PAUL DE MIRECOURT.

L'art du cinéma

UNE MERVEILLE DU XXe SIECLE

Il n'est pas rare de rencontrer de par le pitoyable monde qui s'estime « select » et « smart », des contempteurs du Cinéma. Ceux-ci considèrent sans aucun doute qu'il n'est pas « chic » d'accorder ses faveurs ou de prêter son attention à un genre de spectacle « omnibus », silencieux, éducatif, populaire et généralement bon marché. Il faut apercevoir là l'une des formes du snobisme de notre époque, plaindre les mots qui n'ont d'autre opinion que celle que leur suggère la mode de la « haute compagnie » et y a à peine les professionnels qui contribuent au progrès des biographies par projection, des hommes de véritable talent et de rare habileté. Je ne parle pas seulement des auteurs qui se sont spécialisés dans des scénarios spéciaux et qui en retirent d'agréables profits, étant payés au mètre ou au kilomètre de fils déroulés; je ne vise pas davantage les acteurs qui interviennent devant l'objectif, enregistrent ces pièces ou tableaux destinés à être reproduits sur tant d'écrans du vaste monde, mais il existe des réalisateurs de fantasmagories, de simples « opératoires », par des truquages photographiques ou des mouvements reproduits en sens contraire, des combinaisons infinies de manèges successifs de pellicules, par des négatifs substitués à des positifs, etc., nous offrent des spectacles indimentablement saisissants et d'un aspect prodigieux et surprenant à nos regards — ce sont là des artistes modestes, inconnus, intellectuels à leur façon qui méritent notre attention et notre salut laudatif.

Il serait possible aujourd'hui d'exprimer ou produire cinématographiquement les œuvres les plus invraisemblables d'Hoffmann, d'Edgar Poe, de Marcel Schwob et des auteurs américains les plus fantastiques. Rien ne s'y oppose avec les admirables truquages photographiques dont nous apprécions les travaux stupéfiants. Tout est possible dans la reproduction image des conceptions les plus folles. Je ne veux pas entrer dans les détails ou fournir des exemples afin de ne pas m'écarter des généralités auxquelles me condamne le petit cadre d'un simple article.

Quel chemin parcouru dans ces illustres visions du mouvement depuis le « sphéromatope » et le « phénakistoscope » de Plateau, le « zoetrope », le théâtre optique, le « kaléidoscope », jusqu'à ce défilé « kinématoscope » dont, en 1895, Edison nous révélait à l'émerveillement, le font voir à l'œil nu, le premier à annoncer dans la presse des deux mondes. Un livre entier se rait déjà nécessaire à l'histoire de la cinématographie. Souhaitons qu'un écrivain érudit et de bel esprit s'y dévoue prochainement.

Le cinéma est en essence à sa période primitive, à l'état où se trouvait la photo avec Daguerre. Il ne donnera tout son éclat et son développement qu'avec la couleur « définitivement acquise » et « généralement exploitée ». Actuellement, les noirs et blancs, les couleurs, les effets de lumière et les parties charnelles des personnages, des effets ternes, mornes, parfois désastreux et contraires à la vie. On y remédiera bien vite, espérons-le.

Avec la guerre qui vient de se déclencher dans les Balkans, le cinéma va « compléter » le journal. Les héros des massacres, les carnages des champs de bataille, les désastres de régiments fauchés, des armées décimées, seront soumis à nos regards. Les combats homicides des nations orientales serviront, sinon à notre distraction, du moins à notre curiosité.

signèrent jadis les maîtres du genre au théâtre de l'ambigu.

J'ai suivi, depuis plusieurs années, les progrès du cinéma au cours de tous mes déplacements en Europe, en Orient et aux Indes. Je n'ai cessé d'être émerveillé par la diversité des films et par l'ingéniosité des fournisseurs de sujets de mise en scènes anecdotiques, comiques et pittoresques. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable. Il n'y a pas à douter aujourd'hui que le « l'art du cinéma » n'existe à un degré déjà fort appréciable.

Les listes électorales de Montréal

AVIS AUX ELECTEURS

La révision des listes électorales pour la division de Montréal doit se faire du 1er au 20 décembre prochain.

C'est-à-dire que du 1er au 20 décembre, tous les électeurs ont le droit de se présenter aux bureaux des évaluateurs, à l'hôtel de ville, pour s'assurer s'ils sont bien inscrits sur la liste.

D'après la nouvelle loi électorale, virtuellement toute personne du sexe masculin, majeure, ayant son domicile dans un district électoral, est électeur dans ce district.

Mais la ville de Montréal ne porte sur la liste que ceux qui lui paient des taxes, soit comme propriétaires ou locataires.

Elle ne porte sur la liste provinciale que ceux qui, lui payant des taxes soit comme propriétaires ou locataires, sont en outre domiciliés, c'est-à-dire tiennent maison.

Il en résulte que les autres sont obligés de se faire inscrire personnellement, en donnant leurs noms et prénoms, domicile, occupation et le titre sous lesquels ils ont droit de vote.

Ont droit de vote outre les propriétaires et locataires : Tous les fils, beaux-fils et gendres de propriétaires, de locataires ou de sous-locataires, ayant leur domicile à Montréal, en quelque endroit que se trouve la propriété dont leurs pères et beaux-pères peuvent être propriétaires, locataires ou sous-locataires.

Tous les ministres de la religion, tous les professeurs des écoles laïques ou congréganistes; tous les étudiants (majeurs) domiciliés à Montréal.

Tous les rentiers et les propriétaires de bateaux.

Enfin, tous les citoyens majeurs gagnant au moins \$10 par mois, qu'ils soient pensionnaires ou logés par le patron; les domestiques ont pour domicile celui des maîtres qu'ils servent.

Il est donc important qu'pour cette première inscription, qui doit être renouvelée ensuite tous les deux ans, tout le monde se rende bien compte que, à un titre quelconque, il n'est presque personne — sauf les prisonniers, les aliénés et les hospitalisés — qui n'ont pas le droit de vote, pourvu que l'on soit citoyen britannique et âgé de 21 ans ou plus.

Il n'y a qu'à se présenter au bureau des évaluateurs, chambre 9, à l'hôtel de ville; on trouvera des employés qui rédigeront la déclaration nécessaire et la feront signer et assementer.

Des bureaux seront probablement ouverts dans d'autres parties de la ville, pour recevoir les inscriptions de ceux qui n'auraient pas le temps de venir à l'hôtel de ville.

Aussitôt que ces bureaux seront ouverts, nous en avertirons nos lecteurs.

CIRCONSCRIPTION D'HOUELGADE

(Quartiers St-Henri, Ste-Cunégonde, St-Gabriel et ville de Westmount.)

Des bureaux seront ouverts pour les électeurs de cette circonscription, où ils pourront se faire inscrire, aux endroits suivants :

ST-HENRI — Bureau de M. S. LETOURNEAU, No 1877 rue Notre-Dame-Ouest (de 7 à 9 heures du soir).

Résidence de M. J. B. BISSONNETTE, No 1938 rue Notre-Dame-Ouest (de 7 à 9 heures du soir.)

Résidence de M. ELIE RIENDEAU, No 2269 rue Notre-Dame-Ouest (de 7 à 9 heures du soir.)

Résidence de M. J. B. D. AQUIN, No 1112 rue St-Antoine (de 7 à 9 heures du soir.)

Résidence de M. J. P. AUBIN, No 1577 rue Notre-Dame-Ouest, (de 7 à 9 heures du soir.)

STE-CUNEGONDE — Bureaux de MM. CAMPBELL & BEDARD, No 487 Avenue /wawer (de 7 à 9 heures du soir.)

POINTE ST-CHARLES

HENRI BENOIT, 340 rue Charron.

JOSEPH ST-DENIS, 625 rue Wellington.

JOSEPH ELIE, 393 rue Hibernia.

CAMILLE LARIVIERE, 810 rue Charlevoix.

ALFRED LALONDE, 480 rue St-Patrick.

J. A. SEGUIN, coin Bonny et St-Charles.

CIRCONSCRIPTION DE MAISONNEUVE

J. A. PLOUFFE, 1159 Delorimier.

CLUB CHENIER, 17 Rouville.

CIRCONSCRIPTION DE DORION

J. B. ST-AUBIN,

ment qu'il les tira dans le log-
e lui, qui avait bien vingt pieds

L'Université Laval

(Suite de la page 5)

près de l'armée deux espagnols luttant en vain, l'un au nom du pape, l'autre au nom des Français. "Et furent tous deux fort blessés. Et Fleurange, tellement qu'il les fallut séparer; et s'en retourner sans accord ensemble et à leur grand honneur." Plus ordinairement il y en a eu moins un qui ne s'en retourne pas. Et lorsqu'un lieu d'un combat singulier on donne une jouste ou un tournoi, bien qu'il s'agisse en apparence de purs divertissements, on compte souvent les morts par vingtaines. Au mois d'août, 1509, le roi Louis XII, lors de son entrée à Milan, donna, dit Fleurange, "gros festins et ébattements". Parmi ces ébattements il y eut le simulacre d'un siège.

Le grand maître de France avec trois cents hommes d'armes et deux cents archers défendait une bastille que le roi et les autres princes faisaient attaquer. Et le nombre des assaillants n'était pas moindre de deux mille. Ils prirent le jeu au sérieux et il y eut bien quarante gentilshommes tués ou blessés. Et heureusement que la bastille ne fut pas prise, dit Fleurange, car on y aurait fait un grand meurtre avec les échelles et fourches des combattants. Il fallut que le roi y vint en personne. Et il y eut grande folie. Ce n'est pas là un accident. Presque tous les tournois finissent de même. A Amboise, en 1517, François Ier fit construire en rase campagne une ville de bois destinée à servir de camp cavaliers, la lance sur la cuisse. Le duc d'Alençon la défendait avec deux mille hommes d'armes et cent fantassins. On simula toutes les opérations d'un siège. Le roi et l'admiral se jetèrent dans la place pour la défendre avec quatre cents hommes d'armes à pied. Sur les murs, de gros canons de bois cerclés de fer, crachèrent sur les assaillants des balles gonflées qui les faisaient tomber à terre sans les blesser. Jusque-là tout allait bien; c'était chose de plaisir à voir, dit Fleurange. Mais on voulut faire une sortie; assignée et assignée se rendit; contredire dans une mêlée terrible. "Et, dit encore notre auteur, ce fut le plus beau combat qu'on ait connu vu et le plus approchant du naturel de la guerre. Mais le passe-temps ne fut pas à tous; car il y en eut beaucoup de tués et de blessés. Cela fait, on les sépara. Ce fut chose malaisée, et qui eût été bien pire si chevaux et gens n'eussent été hors d'haleine, car tant qu'haleine leur dura, ils combattirent."

Si des simulacres de guerre finissent en tueries on peut prévoir ce que sera la guerre elle-même. Nous sommes loin de ces combats du Moyen-Âge, où les lourdes armures rendaient les combattants invulnérables. C'est par dizaines de mille qu'il faut à chaque engagement, compter les morts. A la bataille d'Agincourt, on tua, dit Fleurange, plus de trente-huit mille Français. Il exagère sans doute; mais c'est déjà une chose bien significative qu'il éprouve une sorte de plaisir à exagérer. En ce temps-là les vainqueurs ne sont pas tendres; l'ardeur du combat est sans gêne. Et il n'y a pas de droit pour le prisonnier si le vainqueur n'a pas à craindre de représailles. Quand le roi d'Angleterre eut vaincu le duc de Bretagne, en 1513, il fit aux Français des conditions honorables: la gendarmerie peut sortir la lance sur la cuisse et les pions la pique sur l'épaule, avec leurs harnois et tout ce qu'ils peuvent porter. C'est qu'il s'agit de Français et leur roi est tout près. On se contentera de détruire la ville le fond en comble, au point que l'église seule restera debout. Mais lorsqu'il s'agit de rebelles ou de traitres, on ne leur fait pas de conditions. Les vainqueurs, selon l'expression de Fleurange, seront égorés comme porcs. En 1509, le roi Louis XII qui venait d'être élu par les ambassadeurs vénitiens vint mettre le siège devant Pesquière. Des que la brèche eut été faite les aventuriers français entrèrent et mirent en pièces tous ceux qui étaient dedans à l'exception du capitaine, du provéditeur et du podestat. "Et après tout cela fait, dit Fleurange, les prisonniers furent amenés devant le roi lesqueils présentèrent pour rançon cent mille ducats. Mais le roi leur dit: "Si je bois ni mange jamais, qu'ils soient tous pendus et étranglés." Et malgré toutes les prières du grand-maître Chaumont d'Amboise et des autres il les fit pendre sur l'échafaud.

Ce sont là de rudes meurs. Les gens de cette époque jouent avec la vie des autres parce qu'ils savent qu'à chaque pas ils risquent la leur. Et ils la risquent gaiement. Fleurange nous fait entendre au fort de l'action leurs plaisanteries, leurs lazzi. Avant la bataille de Ravenna, le jeune duc de Nemours aborda le baron de Chimay, bonnetier gentilhomme qui ne connaissait aux choses à venir. "Or ça, bâtard, lui dit-il, comment irait-il de cette bataille et qui la gagnera? — Je vous promets ma foi, monsieur, dit le bâtard, que vous la gagnerez; mais vous êtes en danger d'y demeurer si Dieu ne vous fait grâce." Sur quoi répondit le sieur de Nemours que pour cela il ne laisserait point d'y aller. Et quand la bataille fut gagnée il vint au bâtard et lui dit: "Et puis, maître Chaumont, y suis-je demeuré comme vous disiez, ne voyez-vous pas? — Adonc, lui dit le bâtard, monsieur, ce n'est point encore fini." Et en effet quelques instants plus tard le duc de Nemours voulut presque seul poursuivre une bande d'Espagnols. Il fut enlevé hors de sa selle et tué de sept coups de lances.

Ce sont des exploits de chevaliers qui combattent pour la gloire. Mais ils sont le petit nombre. Les armées de ce temps sont composées surtout de bandes soudoyées qui combattent pour le pillage. Un jour l'admiral dit au roi qu'il connaît en Allemagne un seigneur qui a réuni une armée de huit cents chevaliers, et de six mille pions. Le roi fit venir en France ledit seigneur François, lui fit bon accueil et ordonna de le bien traiter. "Et ledit François trouva le royaume de France merveilleusement beau et la manière de vivre à son goût." Le roi lui promit trois mille francs de pension, lui fit donner de gros présents, une chaîne de trois mille francs et à chacun des gentilshommes qui l'accompagnaient des chaînes de cent francs ou de mille francs. A ce prix on peut acheter des

soldats mais non des héros. Ces aventuriers sont en général, de quel pays qu'ils viennent, indisciplinés et lâches. En juillet 1506, quand le père de notre auteur, Robert de la Marche, comte de Sedan vint assiéger Tillymont, en Guedre, les pions français, au moment de donner l'assaut, se mutinèrent pour leur paiement. Monsieur de Sedan et un de ses officiers se précipitèrent sur eux à grands coups d'épée et en tuèrent deux ou trois. Cela donna du courage aux autres qui montrèrent à l'assaut la piller; ce qui ne leur avait pas été ordonné. Car si de telles bandes vont difficilement à l'attaque, il est bien difficile aussi de les modifier après la victoire.

Lorsque l'admiral eut pris la ville d'Alexandrie en 1513, il put s'en vanter, comme d'un fait inouï, d'avoir empêché le pillage. L'année d'avant, le maréchal de la Paix avait eu moins de succès au siège de Ravenne. La ville venait de se rendre à composition. Mais un capitaine d'aventuriers nommé Jacquin, trouvant que le gain n'était pas assez élevé, fit lever l'assaut. Il le fit avec d'autant plus de facilité que les assiégés, confiants dans la parole du général français n'étaient pas en mesure de se défendre. Donc les lansquenets et toute la gendarmerie entrèrent, dit Fleurange, et prirent la ville et la pillèrent toute et la mirent à sac avant que jamais Monsieur de la Paix, ni tous les autres capitaines y eussent mis ordre; et ce fut grand pitié car elle était belle ville et riche. Le maréchal de la Paix n'eut d'autre ressource que de faire arrêter le capitaine Jacquin. Ce ne fut pas sans peine: les aventuriers et les Allemands se mutinèrent pour le défendre. Mais ils ne purent empêcher, dit Fleurange, qu'il ne fut pendu et étranglé. Il n'en va pas toujours de même, et souvent le dernier mot reste aux mutins. Un des frères de l'admiral qui se nommait Monsieur de Jarnets en fit la dure expérience. Il était assés dans le château de Fleurange avec une compagnie de lansquenets. Ceux-ci dit l'admiral, avaient bonne volonté de ne rien faire et de plus ils craignaient d'être pendus par le duc de Nassau qui était l'assiégé. Ils vinrent donc à leur chef et lui dirent: "Monsieur, si vous ne nous rendez, nous vous rendrons." Et de fait ils se saisirent de lui et le renfermèrent dans les menues prisons de Nassau. C'était donc une grande entreprise et vouée à un échec certain que de vouloir restituer la vieille chevalerie en ces temps où il semblait bien que l'idéal chevaleresque fût mort à jamais. Tel avait été pourtant le rêve de François Ier; et par là s'explique la vive admiration qu'éprouve pour lui le chevalier Aventurier. Il nous vante la bonne grâce avec laquelle le roi recevait les ambassadeurs étrangers, des prévenances qu'il leur faisait, le luxe de bon goût qu'il leur donnait, son amour des belles harangues et cette éloquence naturelle et sans apprêt qui lui permet de répondre lui-même sans chancelier ni interprète. Ce n'est pas un roi bourgeois, ménager de ses deniers; il aime la dépense, il fait des présents somptueux, il donne de grands banquet aux flambeaux qui durent jusqu'au point du jour; à peine est-il sur le trône qu'il prépare une expédition lointaine, dangereuse et dispendieuse; pour recevoir le roi d'Angleterre, il fait établir un camp dont les tentes sont faites de drap d'or; pour acquiescer un vain titre d'empereur il envoie quatre cent mille ducats aux électeurs d'Allemagne qui ne l'honorent pas. Enfin il se ruine galamment et il ruine son peuple: c'est un chevalier, mais il a des qualités plus hautes et d'abord le respect de la parole donnée. Ce roi François est tout français, comme disent les députés des Etats généraux à son prédécesseur Louis XII. Il ne comprend pas que l'on manque de franchise ou que l'on ne tienne pas sa parole. Quand le duc de Suffolk ambassadeur d'Angleterre épouse la veuve de Louis XII, contrairement à la promesse qu'il a faite, il l'appelle et lui dit: "Monsieur de Suffolk, je ne pensais point que vous fussiez si lâche, et si je voulais bien faire mon devoir, je vous ferais trancher la tête sur les épaules, car vous m'avez faussé votre foi." Lors- qu'il reçoit le roi d'Angleterre en Picardie, au camp du Drap d'or, il se profondément blessé des précautions que l'on prend pour qu'il n'ait pas de trahison entre eux: "Le roi de France était fort marié, dit Fleurange, de ce que l'on n'aurait pas plus de foi les uns aux autres qu'à cette royauté, il joint, en bon chevalier, la galanterie d'un Amadis. Il a interdit à tous ses hommes d'accepter des combats singuliers hors de France, à deux exceptions près: lorsqu'il s'agirait ou de l'honneur de leur roi, ou de l'honneur de leur dame. Lui-même est un joueur émérité: dans tous les tournois, il est un des principaux tenants: "il n'y faillit oncques, dit Fleurange." Il ne faillit pas non plus à exposer sa vie au premier rang de ses chevaliers dans les batailles. A Marignan il demeure auprès de l'artillerie sur un seul homme de pied autour de lui. "Le roi fit une charge, dit Fleurange, avec environ vingt-cinq hommes d'armes, et il pensa y être tué. Et le vous jure ma foi que ce fut un des plus jeunes capitaines de toute son armée; et il ne voulut jamais abandonner son artillerie, et il fut rallier le plus de gens qu'il pouvait autour de lui. Et ledit seigneur demanda à bon droit, car il était fort altéré: et il eut un négligé qui lui alla guérir de l'eau qui était toute pleine de sang, et il se mit sur une chaire d'artillerie pour soi un peu reposer et pour soulager son cheval qui était fort blessé." Ce jeune roi qui se jette au milieu de l'action, expose sa vie avec tous ses hommes et devient pour les pauvres servants d'artillerie un simple compagnon d'armes, décidément c'est un chevalier.

Et c'est avec justice qu'au matin de cette bataille il avait demandé et reçu l'accolade du plus fier chevalier de ce temps, du chevalier sans peur et sans reproche, Pierre Terrail, seigneur de Bayart.

(A suivre.)

Dans un salon, on ébauche un projet de mariage: — Un fiancé est un jeune homme charmant, dit quelqu'un. — Bien élevé? interroge une autre personne. — Je vous crois, il fait de l'acrobacie.

LES CLUBS LIBERAUX

ILS ONT ASSISTE, HIER, A LA REPRESENTATION DU NATIONOSCOPE.

Près de quinze cents membres des différents clubs libéraux de la ville assistaient, hier soir, à la représentation de "Paye Baptiste," au Nationscope. Cette représentation était donnée sous les auspices de ces clubs. Des gerbes de fleurs ont été présentées à Madame Bella Ouellette et à ses compagnes par les clubs Décarie, Lemieux, Letellier, Libéria de la Partie Est, L. O. David, Béland et St-Henri.

Les officiers de presque tous les clubs étaient présents.

CAUSERIE MEDICALE

L'hygiène intime du corps

L'homme doit se laver; c'est un axiome. Théoriquement, l'eau chaude est meilleure pour la propreté, parce qu'elle dissout mieux les corps gras et les impuretés du tégument externe, et nettoie, en un mot, mieux que l'eau froide. Mais le lavage à l'eau froide est indispensable, pour endurcir contre les variations atmosphériques les parties de la surface cutanée habituellement exposées à l'air. L'aspiration ou l'affusion, dans ce cas, en donnant à l'eau un mouvement qui lui permet d'entraîner les impuretés de la peau, doit être conseillée; avec l'habitude, on peut utiliser ainsi, une quantité d'eau même limitée, dans une opération rapide et économique.

Pour les ablutions, le savon devient un auxiliaire des plus utiles. Instrument par excellence pour la propreté, il déterge la peau en l'assouplissant, et, en émulsionnant les particules grasses qui la souillent. Le savon dit "de Marseille" est préférable au savon noir, qui moussifie difficilement. Il faut, du reste, avoir soin d'éviter, pour la peau fine du visage, les savons mous ou noirs, qui sont à base de potasse, et dans lesquels l'alcali, toujours en excès, joue un rôle irritant, qui peut causer au tégument externe des inflammations et des gerçures, parfois même des éruptions durables.

Toutes les semaines, ou au moins tous les quinze jours, l'hygiène commande un bain général de nettoyage, ou de propreté, bain tiède, entre 238 et 328 centigrades. Le bain préconisé par tous les législateurs, est indispensable à la santé: "J'abandonnerais l'exercice de la médecine, a écrit justement Percy, si l'on m'interdisait l'usage du bain."

L'action du bain réside dans le nettoyage de la peau, dont l'épiderme, imbibé et ramolli, se détache, entraînant dans sa chute les saletés dont il est revêtu. Il existe des bains simples, des bains composés, de mer, sulfureux, ammoniacaux; mentionnons le bain alcalin, très utile, pour dégraisser certains épidermes gras; les bains de son, d'amidon, de gélatine, qui assouplissent, en le détergeant, le tégument externe. Le bain froid ne contribue qu'imparfaitement à la propreté cutanée. A moins qu'il ne soit pris fréquemment, ou aidé de frictions savonneuses.

Le bain tiède savonneux est excellent pour la conservation de la beauté épidermique. On peut y ajouter du son, de l'amidon, du borax ou de la gélatine, s'il y a indication d'augmenter l'onctuosité du tégument externe. Le bain de gélatine, ou colle de poisson, s'applique surtout aux peaux rugueuses, aux peaux qui vieillissent, à celles qui sont le siège de démangeaisons ou de chaleur.

Les bains alcalins — 300 gr. de carbonate de soude — et sulfureux — 100 gr. de sulfure de potassium — dissolvent les efflorescences cutanées, boutons, desquamations superficielles, etc. Leur application est, d'ailleurs, étroitement subordonnée aux indications du médecin.

Les frictions et massages doivent toujours suivre la baignation tiède: d'abord, ces pratiques facilitent la réaction générale; ensuite, elles excitent le bon fonctionnement de la peau et la nutrition normale du tissu cutané.

Les bains de plantes aromatiques, d'eau de Cologne, de teinture de benjoin, d'essences de thym ou de wintergreen, de borate de soude (100gr.) etc., sont excellents pour combattre hygiéniquement les sécrétions exagérées et odorantes de la peau. Les bains de glycérine (500 gr.) tonifient et adoucissent la peau. Ceux de chlorure d'ammonium luttent contre la bécasse des pores.

Les bains chauds, les bains russes et les bains de vapeur sont généralement plutôt défavorables à la beauté féminine. L'hydrothérapie également, parce qu'elle perturbe l'innervation vaso-motrice du tégument externe. Les bains de mer, surtout lorsqu'on en fait abus, agissent de la même manière que l'hydrothérapie, dont ils ne sont, d'ailleurs, qu'une variété.

Nous ne parlerons que pour mémoire des bains d'huile, assez peu usités depuis la Laïs corinthienne; des bains de lait, vantés jadis par l'imperatrice Poppée; des bains de fraises et framboises de Mme Tallien; des bains de champagne, etc. Ces précautions d'hygiène de beauté, tour à

PETITES ANNONCES
CHEFS, CUISINIERS ET GARÇONS DE TABLE DEMANDES

Pour le service des wagons-restaurants.

Se présenter au

Service de Wagons-Restaurants

Chemin de Fer Pacifique Canadien

Glen Yard, Montréal

DIVERS

MARIEZ-VOUS — Un journal matrimonial renfermant des centaines d'annonces de personnes désirant se marier, de partout, riches, pauvres, jeunes, vieux, protestants, catholiques. Expédié cacheté, gratuitement par la poste. THE CORRESPONDENT, Toledo, Ohio.

PIANOS SHAW — \$300
Les derniers dessins, sortant de la manufacture, neufs, être achetés aux magasins de J. W. Shaw & Co, 370 rue St-Catherine Ouest, aux conditions faibles de \$9 par mois et \$10 comptant, c'est de \$300 en montant. Pour le meilleur piano, venez directement à la manufacture et procurez-vous un piano parfaitement garanti et réduit pour sa tonalité et sa durée. J. W. Shaw & Co, 370 rue St-Catherine Ouest, manufacturiers de Pianos. 215-6-P-A.

CARTES

POUR réparation de dynamos, moteurs et autres appareils électriques. Electricité, 97 rue Bleury. Tél. Bell 2101.

DOMINION CARPET BEATING CO.
Oust. On nettoie les tapis, repare les meubles, les matelas aussi les rembourrures. Tout est emporté et livré gratuitement. Tél. Main 4114. 235-P.

SITUATIONS VACANTES
BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT. 24 rue Crémier, entre Godfroy et Bonsecours. Main d'œuvres de toutes sortes fournies. Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi, on ferme le bureau à 1 heure p.m. — URBAIN LAFONTAINE, 235-P-A.

IMMEUBLES et OCCASIONS D'AFFAIRES
Magasin de modes chapeaux avec stock choisi, dans un bon centre, clientèle de première classe, faisant de très bonnes affaires. Bonne chance d'avenir. Vendeurs \$1,200 comptant. S'adresser à:

MESSIER & REMINGTON
221 Ste-Catherine Est. Tél. Est 4248.
Bureau ouvert, Lundi et Vendredi soirs. 219-6-Im.

NORBERT FONTAINE
30 RUE ST-JACQUES MAIN 5016
Notre-Dame, coin Pie IX. Terrain 43 x 98 avec ruelle. 1 boulangerie, 2 magasins et 3 logements.
Prix: \$15,000. Cash \$5,000. Balance facile. Rapport, 11 p.c.

VRAI BARGAIN
216-16-18-20-Im.

MESSIER & REMINGTON
\$9,500 — RUE BORDEAUX, près Ruellet, 6 logements. Comptant \$1,200.
\$19,000 — RUE BERRI, près La Gauchetière, 4 étages, pierre et brique, 4 logements. Hypothèque \$8,000 à 5-1-2 p.c. Comptant \$1,000.
\$9,500 — RUE CHAMBLAY, coin de rue, deux maisons neuves, 8 logements, revenu plus de dix pour cent. Comptant \$2,000.
\$9,000 — COTTAGE RUE DELO-RIER, fini première classe. Comptant \$2,000.
\$3,200 — RUE CHATEAUBRIAND, deux logements modernes. Comptant \$1,200.
\$12,500 — RUE CARTIER, près Sherbrooke, 6 logements. Comptant \$4,000.

Aux Agents d'Immeubles, Notaires, et toute Personne Intéressée dans les Terrains

Nous venons de sortir le PLAN COMPLET de la ville d'OUTRE-MONT. L'Album revêt de NOTRE-DAME DE GRACES et la CARTE de L'ILE DE MONTRÉAL en 4 parties.

A. C. ATTENDU
Diplômé de la Ville de St-Etienne (France).
61 MONTANA, MONTREAL. PHONE EST 5813.
P. S.—Projets pour subdivisions, plans, perspectives, etc.

217-1-V-n-Im.

tour mis en un honneur passager, n'ont pas l'importance scientifique qui mérite la peine de les discuter: ce ne sont que ruineuses fantaisies de courtisanes aux abois.

Et à ce propos, une anecdote: Les seigneurs de la cour de Henri VIII buvaient à pleines tasses le bain de Boleyn dans lequel se pressaient Anne de Boleyn: l'un d'eux, pourtant, un jour, refusa d'imiter les autres, et

comme on lui en demandait la raison: "Je me réserve pour le toast (la rôtie)" répondit-il, faisant allusion à l'usage anglais de mettre dans le verre de vin sucré qui circule une tranche de pain rôtie que mange celui à qui revient la coupe vide.

—Pas mal, vos télégrammes, un peu décousus, peut-être... —Que voulez-vous... C'est la télégraphie sans fil.

CIE. GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
LIGNE POSTALE FRANÇAISE
NEW-YORK, HAVRE, PARIS
Départs tous les jeudis à 10 h. a.m.
La Providence 26 Dec. La Providence 16 Jan.
La Touraine 2 Jan. La Touraine 28 Jan.
La Savoie 9 Jan. La Savoie 30 Jan.
Tous les samedis à 8 h. p.m.
Paquebots ne transportant qu'une seule classe de passagers de cabine.
Rochambeau, 11 Jan.
DE HALIFAX A NEW-YORK
"Caroline" 1er Jan. à Mid.
TRUDEAU ET CIE LTD. agents généraux pour le Canada 29 Notre-Dame Ouest, ou aux agents suivants: Hone et Rivet, 9 Blvd. St-Laurent. W. H. Hen-77 Imperial Bank Bldg. Thos Cook & Son, 630 rue Ste-Catherine Ouest. Agent pour le fret: James Thos 118 rue Notre-Dame Ouest. 220-20-23-25

WHITE STAR DOMINION
LARGEST STEAMERS CANADA
SERVICE D'HIVER
Portland, Me. — Liverpool

Liste des Voyages pour la saison des touristes de 1913, maintenant prête
Canada, 21 Dec
Dominion, 28 Dec
Canada, 18 Jan
Taux depuis \$47.50 pour l'unique classe de cabine (11), le 16 décembre, troisième classe, selon le navire et l'accommodation.
Si vous faites venir des amis de la White Star Dominion, envoyez-leur des billets payés à l'avance de la Bureau de la Compagnie, 118 rue Notre-Dame Ouest; ou Hone & Rivet, agents, 9 boulevard St-Laurent.

Cité de Westmount
REGLEMENT No 263

AVIS PUBLIC est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser, que le Conseil de la Ville a une séance générale le lundi 16 décembre 1912, à 8 heures du soir, pour l'adoption d'un règlement No 263, établissant des lignes de construction sur la propriété du Parc, en vertu du règlement No 221 et composé de parties de lots du cadastre 220, 224, 225 et 226. Les dites lignes de construction sont clairement décrites, indiquées dans ledit règlement No 263 et le plan y attaché lesquels peuvent être examinés par toute personne intéressée, au bureau du Greffier de la ville.
Donné à Westmount ce 18ème jour de décembre, 1912.
ARTHUR JONES, Maire Suppléant.

A. D. SHIPLEY, Greffier de la Cité.
AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-neuf novembre 1912, constituant en corporation MM. Napoléon Turcot, maître-plombier, J. E. Bergeron, médecin, Jean Groux, boucher, Alfred Authier, rentier, Louis Philippe Delisle, négociant, de la Cité de Montréal, dans les buts suivants:

Acquiescer des immeubles de toute description, soit à la ville ou à la campagne par achat pour argent ou stock de la compagnie, ou autre considération ou pour échange pour tel stock ou autre considération;
Exercer l'industrie d'une compagnie d'immeubles, et comme telle, acquiescer par achat, bail, échange, don, concession, ou autrement, et détenir, subdiviser, tracer en lots à bâtir, rues, ruelles, squares et autrement améliorer, développer, acheter, vendre, céder, échanger, louer, et autrement disposer et faire le commerce des biens fonds et des immeubles de tous genres et aussi tout droit, titre ou intérêt s'y rattachant;
Faire, ériger, construire, bâtir, exploiter, et entretenir des chemins, rues, ruelles, ponts et autres moyens de communications, maisons, habitations, étables, fabriques, moulins, outillages, manufactures et tous autres bâtiments, travaux et améliorations jugés utiles;
Faire des avances de fonds sous formes de prêts, pour des fins de constructions ou autres améliorations aux acheteurs ou locataires;
Faire les opérations d'agent d'immeubles, experts, évaluateurs, constructeurs, entrepreneurs, courtiers de biens de fond y compris l'entreprise d'investigations, ventes, échanges;
Prendre et détenir des hypothèques, mortgages, gages et charges, actions, obligations, et autres droits, et faire valoir de toute autre manière possible pour assurer le paiement de deniers dus à la compagnie;
Prêter des fonds aux personnes ou compagnie en relation d'affaires avec la compagnie et se porter garants de l'exécution de tout contrat, mandat ou autre prise de toute autre compagnie, et accepter en garantie de ces prêts toutes valeurs qui seraient offertes par telle personne ou compagnie, y compris des actions et débiteurs de toute autre compagnie;
Transiger et faire les affaires d'une agence générale et agir comme agent et courtiers pour les placements, prêt, paiement, transmission et collection des rentes, obligations ou autres valeurs, et pour l'achat, vente, amélioration, développement de tous biens, affaires ou entreprises;
Tirer, faire, accepter, endosser, escompter et émettre des billets à ordre, lettres de change, mandats, et autres instruments financiers, valeurs en vertu de l'acte des banques et autres instruments négociables ou transférables;
S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblable à ceux ci-dessus énumérés, sous le nom de "Merchants Realty Company Incorporated" avec un capital de trois cent mille piastres (\$300,000.00), divisé en trois mille (3,000) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la Cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-neuvième jour de novembre 1912.

C. J. BEMARD, Sous-secrétaire de la province.

AVIS est par les présentes donné que l'Arthur D. Shipley, de la ville de Westmount, Québec, pour obtenir la permission de maintenir une cour privée de garage pour le service des voitures d'outillage d'entrepreneurs, bois pour échafaudage et matériel de construction, sur l'ave Bechue, près des Voies du C. P. R.

GEORGE A. FULLER CO., Limited 217-6-4

LE PACIFIQUE CANADIEN
FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE
pour voyage aller et retour
Départ, 24 et 25 décembre.
Limite de retour, 26 décembre.
Départ, 31 déc. et 1er janvier.
Limite de retour, 2 janvier, 1913.
BILLET DE PREMIERE CLASSE ET UN TIERS
pour aller et retour.
Départ, 21 déc. au 1er janvier.
Limite de retour, 31 janvier, 1913.
Ville de Québec, Nouveau-Brunswick, et l'Est.
BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE
pour aller et retour.
Départ, du 21 déc. au 1er janvier.
Limite de retour, 3 janvier, 1913.

SERVICE SPÉCIAL
21 décembre, train de 8.45 a.m. directement à Nominique.
BUREAU DES BILLETS:
141-143 rue St-Jacques, tél. Main 8125, ou gare Place Viger et Windsor.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
MONTREAL et TORONTO
9.00 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.
Wagons-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains nocturnes.
LA SEULE ROUTE A VOIE DOUBLE
"L'INTERNATIONAL LIMITED"
LE TRAIN PAR EXCELLENCE DU CANADA
Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m. tous les jours.
EQUIPEMENT SUPERIEUR
NOEL ET JOUR DE L'AN
DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR, servent pendant toute l'année, les stations au Canada, aussi Massena, Springfield, Roules Point, N. Y.; Swanton, Island Pond, Vt.; et les stations intermédiaires, au taux de
UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE
Départ, 24 et 25 déc.; limite de retour, 26 décembre.
Départ, 31 janvier; limite de retour, 2 janvier.
BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE ET UN TIERS
Départ, 21 déc. au 1er janvier; limite de retour, 3 janvier.
BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE: 122 rue St-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

REDUCED FARES
NEW YORK CENTRAL LINES
Excursions des Fêtes

Taux d'un billet simple pour voyages aller et retour. Départ, 24 et 25 décembre; limite de retour, 2 janvier.

Châteauguay. \$ 0.45
Woodlands. 50
Bellevue. 55
Beauharnois. 65
St-Timothée. 90
Valleyfield. 1.05
Huntingdon. 1.40
Buffalo. 10.25
Niagara Falls. 10.25

Aussi taux d'un billet et un tiers pour voyages aller et retour. Départ, du 24 déc. au 1er janvier; limite de retour, 3 janvier. Train extra, 24 et 31 décembre. Départ de la gare Windsor, Montréal, 7.10 p.m. pour les stations jusqu'à Malone.

Consulter les agents à la gare Windsor, ou au bureau des billets de la ville, 220 rue St-Jacques. Tél. Main 1038-9.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL
LIGNES SUBURBAINES
HORAIRE DU SERVICE D'HIVER 1912-1913

LACHINE
De l'Hôtel des Postes: Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à 12.00 (minuit). De Lachine: Service de 20 minutes de 5.10 a.m. à 12.10 (minuit). SAULT ET ST-VINCENT DE PAUL
Du dépôt St-Denis: Service de 15 minutes de 5.15 a.m. à 9.00 a.m. Service de 30 min. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m. Service de 15 min. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m. Service de 30 min. de 8.00 p.m. à 12.00 (minuit).
De St-Vincent: Service de 15 minutes de 5.45 a.m. à 9.30 a.m. Service de 30 min. de 9.30 a.m. à 4.30 p.m. Service de 15 min. de 4.30 p.m. à 8.30 p.m. Service de 30 min. de 8.30 p.m. à 12.00 (minuit).
Les tramways de 12.00 et 12.40 (minuit) de St-Denis ne vont qu'à l'AUTOUR DE LA MONTAGNE.

De l'Ave. du Parc et Mont-Royal: Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à 12.20 (minuit). De Victoria: Service de 20 minutes: De 5.50 a.m. à 12.30 p.m. (minuit).
CARTIERVILLE
De la Jonction Snowdon: Service de 20 minutes de 6.00 a.m. à 8.40 p.m. Service de 40 min. de 8.40 p.m. à 12.00 p.m. (minuit).
De Cartierville: Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à 9.00 p.m. Service de 40 min. de 9.00 p.m. à 12.20 a.m.

BOUT DE L'ILE
Service de 30 minutes: de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. Service de 60 min. de 9.00 a.m. à 1.00 p.m. Service de 30 minutes de 1.00 p.m. à 8.00 p.m. Service de 60 min. de 8.00 p.m. à 12.00 (minuit).
TETTESVILLE
Service de 15 minutes: de 5.00 a.m. à 6.30 a.m. Service de 30 min. de 6.30 a.m. à 8.00 p.m.

AVIS est par les présentes donné que Harold Moss Hamby, de la ville de Québec, maître plébain, fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour un acte de divorce contre sa femme, Dame Annie River Hamby, d'habitation à Montréal susdit, pour chef d'adultère.

Montréal, 9 Octobre, 1912.
HIBBARD, BOYER & GOSSELIN, 112 rue St-Jacques, Montréal.
Procureurs du Requéant.
161-11-18-25-15-22-29-6-13-20-27-3

AVIS est par les présentes donné que Arthur D. Shipley, de la ville de Westmount, Québec, pour obtenir la permission de maintenir une cour privée de garage pour le service des voitures d'outillage d'entrepreneurs, bois pour échafaudage et matériel de construction, sur l'ave Bechue, près des Voies du C. P. R.

GEORGE A. FULLER CO., Limited 217-6-4

AVIS est par les présentes donné que l'Arthur D. Shipley, de la ville de Westmount, Québec, pour obtenir la permission de maintenir une cour privée de garage pour le service des voitures d'outillage d'entreprene

C'EST LE TEMPS!

Il faut porter de la fourrure pour être confortable.
Les nôtres sont belles, bonnes et chaudes, puis bien confectionnées
Dans les Derniers Styles.

A voir tout spécialement notre immense assortiment de
MOUTON DE PERSE

de qualité supérieure,

Peaux choisies et magnifiquement travaillées.

aussi

Petites Fourrures pour Enfants :

Hermine, Mouton gris, "Seal", Lapin, Renard argenté, etc.

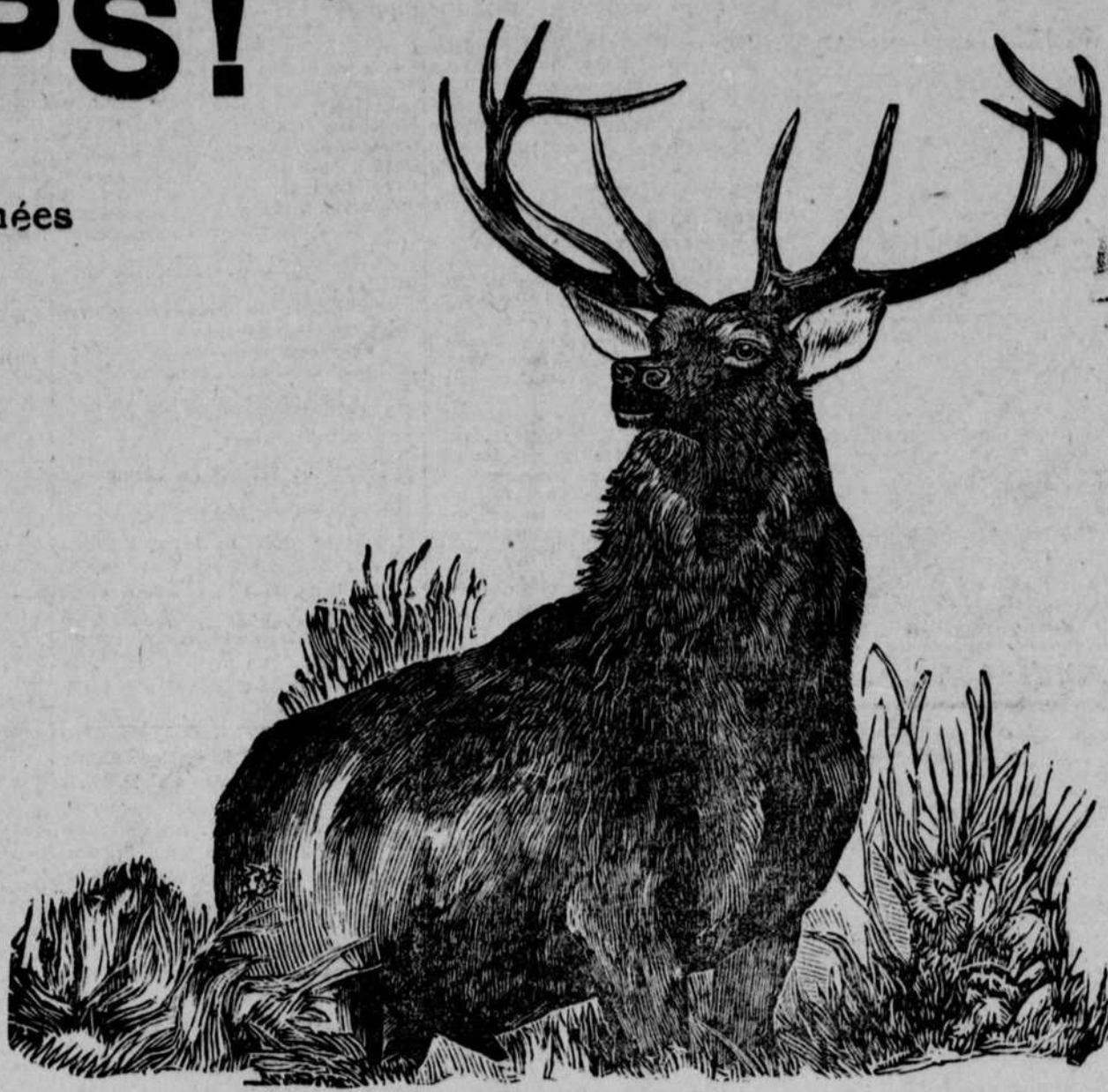
Grand choix de Robes de voiture— Descentes de lit, Peaux de Tigres etc.

Spécialité du Jour :

"CAPOTS" EN CHAT SAUVAGE

Gants et bonnets de tous genres en fourrure pour automobilistes.

Chas. Desjardins & Co
136 RUE ST. DENIS
MONTREAL



UN GAIN DE **40%** SUR LA QUALITE

Procurez-vous
Les Portraits

Papineau
OU
Lafontaine

FOUR 100 CHACUN

Voyez dans une autre colonne
le coupon qui donne droit à
cette offre avantageuse.

DANS DE L'EAU
BOUILLANTE

UN ENFANT S'INFLIGE DE TER-
RIBLES BLESSURES.

Un petit garçon de 4 ans du nom
de Michel Tremblay, a été victime
d'un douloureux accident, hier après-
midi.
En s'amusant chez ses parents au
No 73 rue St-Paul, le petit garçon
est tombé dans une bassine conte-
nant de l'eau bouillante. Retiré de
cette triste position par son père,
l'enfant fut transporté à l'hôpital
Notre-Dame.
Le corps du malheureux petit n'est
qu'une plaie : on craint pour ses
jours.

Les voyageurs
de commerce

Ils donneront leur banquet annuel
au Windsor, lundi prochain.

L'Association des Voyageurs de
Commerce du Dominion donnera son
banquet annuel au Windsor, lundi
prochain. Ce sera un événement
très important.

EN FACE DE
LA MORT

CARLO DE BATISTA A REÇU,
HIER, LA VISITE DE S. G.
Mgr BRUCHESI, QUI LUI A
APPORTE LES SUPREMES
CONSOLATIONS DE LA RELI-
GION.

Sa Grandeur Monseigneur Bruchesi
s'est rendue hier soir, à 7 heures, à
la prison commune. Reçu par le gou-
verneur, M. Vallée, Monseigneur a été
conduit dans la cellule du condamné,
Carlo de Batista.
Celui-ci, l'air résigné à son terrible
sort, a reçu le premier pasteur du
diocèse avec égards. Après quelques
paroles échangées entre Sa Grandeur,
le gouverneur de la prison et le con-
damné, Mgr Bruchesi a manifesté le
desir de s'entretenir seul avec Carlo
de Batista. Pendant une demi-heure,
le condamné à mort est resté
avec Sa Grandeur. Dieu seul sait ce
qui s'est dit durant ces trente minu-
tes.

Au sortir de la cellule du condam-
né, Monseigneur paraissait satisfait.
Carlo de Batista est plus tranquille,
dit-on hier matin. La crise ner-
veuse, qui le secouait, s'est tout à
coup apaisée, ce qui n'est pas sans
contenter ceux qui ont la lourde tâche
de le surveiller.

Le hôteur Ellis avait l'humeur
communicative hier. A plusieurs re-
présentants de journaux Ellis a fait
des confidences qui avaient lieu de
surprendre. Entre choses dont Ellis
a bien voulu causer, il déclare que la
pension de Carlo de Batista sera
croit-il la plus difficile qu'il ait eu
à pratiquer.

L'état de surexcitation extrême
dans lequel il a vu le condamné lui
fait supposer une exécution émoi-
vante : le cas échéant déclare le
bureau, et de Batista ne consent
pas à marcher comme un homme sur
la plateforme, j'ai pris des disposi-
tions très spéciales, qui me permet-
tront d'envoyer le condamné dans
l'autre monde en moins de quarante
secondes.

Ellis déclarait qu'il avait exécuté
huit condamnés durant l'année 1912.

BAR AMBULANT

UN HOMME ARRETE SUR LA
RUE VENDANT DU WHISKEY
AU VERRE.

Raoul Poliquin, surpris par les
constables Dagenais et Thibault, de
la brigade mobile, samedi dernier, en
train de vendre du whiskey au verre,
sur la rue St-Justin, a été condamné
par le recorder Geoffrion à \$100 d'a-
mende ou à 3 mois de prison.

Gros incendie
à St-Henri

LE FEU DETRUIT UN MAGASIN ET UN LOGEMENT, RUE NO-
TRE-DAME-OUEST. — DOMMAGES DE \$35,000.

Avec une rapidité effrayante, les
flammes ont dévoré hier soir à 6
heures et 30, le magasin de nouveauté
de M. Napoléon Marcotte, ainsi
que son logement situés sur la rue
Notre-Dame Ouest, coin St-Augustin,
à St-Henri.
L'avertisseur 3494 situé au coin
des rues Turgeon et Notre-Dame ap-
pelait les pompiers hier soir, pour
un feu qui venait de se déclarer chez
M. Marcotte, marchand de nouveauté.

A l'arrivée des pompiers, des sta-
tions 22, 23 et 24, les flammes fai-
saient rage et sortaient déjà en tour-
billons des croisées donnant sur l'ar-
rière du magasin.

Le sous-chef Brière voyant que la
pression de l'eau manquait et crai-
gnant pour les édifices environnants
fit sonner une deuxième alarme.

A cet appel répondirent le chef
Tremblay, le chef adjoint St-Pierre,
les sous-chefs Lussier, Marin et Mann
avec les hommes des stations 1, 3,
4, 9, 10, 15, 21 et 25, avec les
pompes à vapeur des postes Nos 3,
9, 5, 12, 20, 22 et 24.

Grâce au concours efficace du ren-
fort arrivé, le feu put être rapide-
ment circonscrit dans la bâtisse mé-

me, mais c'était une perte totale,
rien n'a pu être sauvé, ni des mar-
chandises, ni du mobilier de M. Mar-
cotte.

Le travail des pompiers a été com-
me toujours excellent : si dès le com-
mencement de l'incendie, déclare le
chef Brière, il y avait eu une bonne
pression, le feu aurait pu être cir-
conscrit dans le magasin même.

Cette partie de la Ville est alimen-
tée par la Montreal Water & Power
Co. : durant l'incendie de la rue
Notre-Dame, une partie du Nord de
la Ville s'est trouvée privée d'eau.

On ignore les causes de l'incendie :
les pertes sont évaluées tant pour
les marchandises que pour le mobi-
lier de M. Marcotte à environ \$35,
000 : sur ce montant il n'y aurait
que \$18,000 d'assurances.

Quant à la bâtisse, qui est la pro-
priété de M. Desève elle était dit-on
assurée pour sa valeur.

Le service d'ordre était fait par les
hommes de la station No 17 sous
les ordres du capitaine Massy et du
lieutenant Maloney.

Les ambulances des hôpitaux No-
tre-Dame, Général, Western, Royal
Victoria et Hôtel-Dieu avaient ré-
pondu à l'appel de la deuxième alar-

M. Paul Morin à
l'Alliance Française

LE JEUNE POETE CANADIEN FAIT, HIER, UNE JOLIE CAUSE-
RIE SUR L'EXOTISME DANS LA POESIE CONTEMPORAINE.

M. Paul Morin, le jeune poète ca-
nadien-français, a donné hier soir,
au McGill Union, une intéressante
conférence sous les auspices de l'Al-
liance Française. Il avait pris pour
sujet : "L'exotisme dans la poésie
contemporaine." La réunion fut pré-
sidée par M. Gonzalve Desaulniers,
qui présenta le conférencier.

Après avoir donné une définition de
l'exotisme, M. Morin étudia son en-
tée, puis son évolution dans la litté-
rature française.

"L'exotisme, dit le conférencier,
consiste à décrire un pays, un mode
de vie, des mœurs étrangères à la pa-
trie de l'écrivain, et à exprimer des
états d'âme qui, pour être très sin-
cères, ne sont pas ceux qui décou-
rent naturellement de sa nationalité."
Nous n'étudierons que les descrip-
tifs en les suivant à travers cette
évolution qui dura neuf siècles. L'exo-
tisme s'introduit dans la littérature
française avec les Croisades et la
Chanson d'Antioche en est la pre-
mière manifestation. Nul exotisme à
l'époque de la poésie bourgeoise du
Rome de Renard et des fabliaux.
Rien encore dans la poésie lyrique du
XIIIe siècle jusqu'au XVe. Passant
rapidement en revue la période clas-
sique qui n'offre rien d'intéressant au
point de vue qui nous occupe, l'ora-
teur en vient à la poésie moderne,
véritable royaume de l'exotisme. J.
J. Rousseau lui donna l'impulsion
décisive. Vient ensuite Bernardin
de St-Pierre, Chateaubriand, Eugène

Tromblin, Stendhal, Théophile Gau-
thier, Flaubert et, enfin le roi de
l'exotisme, Pierre Loti. Ajoutons en-
core Gérard d'Hautville, Pierre Louys,
Mme Myriam Harry, Mme Delarue,
Mardrus et Claude Lorrain.

M. Morin étudia ensuite la psycho-
logie de l'exotisme, puis traite lon-
guement des poètes qui ont immortal-
isé l'exotisme en France.

Ce sont Herold, Dupuy, Maurice
Rostand, Jean Cocteau, Arthur Rim-
baud, Henri Bataille, André Revin,
Fernand Gregh. Il est une gloire an-
térieure à ces gémies, André Chénier.
Cet helléniste reluit dans la Com-
tesse Mathieu de Noailles.

M. Morin étudia ensuite au moyen
de citations l'exotisme de Théophile
Gautier.

Dans la poésie contemporaine, les
exotiques deviennent légion et nous
devons glisser même sur les noms
les plus illustres, presque tous les
maîtres sont maintenant des exoti-
ques, Paul Verlaine, Heredia, Leconte
de Lisle, Jean Moreas, Rostand,
dans "La Samaritaine", Jean Co-
cteau, Claude Cohendy, Mammel San-
mane, Marcel Mitré, Guerne, le

DECES

EMOND. — Au No 303, Avenue Es-
planade, Montréal, le 18 décembre, cou-
rant, à l'âge de 67 ans, est décédé
Annie Caron, épouse de Edmond Emond,
employé civil.

Le service funèbre aura lieu, à l'Egli-
se St-Jean-Baptiste, samedi le 21 dé-
cembre courant.

Le convoi funèbre partira de la de-
meure de la défunte, No 303, Avenue
Esplanade à 8.30 a.m., pour la cérémo-
nie des inhumations, et de là se rendra au
cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de
la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assis-
ter sans autre invitation. 219-3-D

comte Robert de Montesquiou Fes-
sac, Iwan Gilken, Marie et Jacques
Nervat, Borelli, Jules Leclerc, Jean
Arcand et une foule d'autres.

Deux noms illustrent actuellement
l'école exotique : Comtesse de Noail-
les et Henri de Régnier. Ces écri-
vains admirables savent faire valoir
des images, de paysages, par eux-
mêmes indépendamment de ce qu'ils si-
gnifient.

Le conférencier étudia la progres-
sion exotique chez M. de Régnier, en
faisant de nombreuses citations.
Quant à Mme de Noailles, quelle ri-
chesse, dit M. Morin, quelle féerie,
quelle abondance et quelle sûreté, que
elle, et dans l'exotisme dont elle est
le chef incontesté, quelles féeries et
quels flammoyements.

Après avoir étudié aussi la progres-
sion exotique chez Mme de Noailles,
l'orateur termine sa causerie en citant
"Le Pays de Mme de Noailles."

M. Godfrey victime
d'un accident

M. le commissaire Godfrey ne pour-
ra pas assister aux réunions du Bu-
reau des Commissaires, d'ici à quel-
ques jours, ayant été victime, hier
matin, d'un léger accident. M. God-
frey sortait de sa résidence lorsqu'il
glissa sur le verglas et se fit en tom-
ber de légères contusions, qui l'obli-
geront de garder la chambre pen-
dant un certain temps.

Pour Noel et le Jour de l'An



Le cadeau chic par excellence pour Dames,
pour Messieurs et pour Enfants. c'est une
boîte de véritables

GANTS PERRIN

—Glacés ou Suède—ou Doublés en Fourrure
—de Coupe Impeccable, de Longue Durée—Dans
toutes les nuances à la mode. Toutes les pointures.
Une jolie boîte de fantaisie ajoute encore à l'attrait
du cadeau.

Le Magasin est ouvert tous les soirs.

PARIS KID GLOVE STORE

140 RUE PEEL,

Phone: Up. 1068.

MONTREAL

DECES

EMOND. — Au No 303, Avenue Es-
planade, Montréal, le 18 décembre, cou-
rant, à l'âge de 67 ans, est décédé
Annie Caron, épouse de Edmond Emond,
employé civil.

Le service funèbre aura lieu, à l'Egli-
se St-Jean-Baptiste, samedi le 21 dé-
cembre courant.

Le convoi funèbre partira de la de-
meure de la défunte, No 303, Avenue
Esplanade à 8.30 a.m., pour la cérémo-
nie des inhumations, et de là se rendra au
cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de
la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assis-
ter sans autre invitation. 219-3-D

comte Robert de Montesquiou Fes-
sac, Iwan Gilken, Marie et Jacques
Nervat, Borelli, Jules Leclerc, Jean
Arcand et une foule d'autres.

Deux noms illustrent actuellement
l'école exotique : Comtesse de Noail-
les et Henri de Régnier. Ces écri-
vains admirables savent faire valoir
des images, de paysages, par eux-
mêmes indépendamment de ce qu'ils si-
gnifient.

Le conférencier étudia la progres-
sion exotique chez M. de Régnier, en
faisant de nombreuses citations.
Quant à Mme de Noailles, quelle ri-
chesse, dit M. Morin, quelle féerie,
quelle abondance et quelle sûreté, que
elle, et dans l'exotisme dont elle est
le chef incontesté, quelles féeries et
quels flammoyements.

Après avoir étudié aussi la progres-
sion exotique chez Mme de Noailles,
l'orateur termine sa causerie en citant
"Le Pays de Mme de Noailles."

M. Godfrey victime
d'un accident

M. le commissaire Godfrey ne pour-
ra pas assister aux réunions du Bu-
reau des Commissaires, d'ici à quel-
ques jours, ayant été victime, hier
matin, d'un léger accident. M. God-
frey sortait de sa résidence lorsqu'il
glissa sur le verglas et se fit en tom-
ber de légères contusions, qui l'obli-
geront de garder la chambre pen-
dant un certain temps.

LES DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU
117 St-Denis, Coin Dorchester
201, Bell Est 2016

Dr J.G.A. GENDREAU / Dr CONRAD GENDREAU

THE ARBOUR HOTEL COMPANY

LIMITED
JOHNNY BERTRAND, Gérant
Liquors et Cigares de 1er choix, 183
et 187 Boulevard St-Laurent. 791 Bell
Est. 4610. Montréal. 202-A-D

A NOS
ABONNES ET
DEPOSITAIRES

Afin d'assurer un
service régulier dans
la livraison du jour-
nal, nous prions nos
dépositaires et abon-
nés de nous avertir
lorsqu'ils ne rece-
vront pas le journal
avant 6.30 pour nos
dépositaires et 7 hrs
pour nos abonnés.

A l'Université Laval

On nous prie d'annoncer qu'il n'y
aura pas de cours public de législa-
tion industrielle, ce soir, à l'univer-
sité Laval, comme d'habitude.

VOIES URINAIRES

MALADIES DE LA PEAU
MALADIES VENERIENNES
Dr G. ARCHAMBAULT

Heures de 8-10 a.m. TEL. EST 3923
Bureau 1-3 p.m. 377 St-Denis
Maison 7-9 p.m.

DANSE

Le professeur LACASSE a com-
mencé ses cours au SALON ST-HU-
BERT, 426 ST-HUBERT, TEL. EST
1380.

Académie de danse tout à fait privée.
Le succès garanti à tous sans exception.
m-j-v-a-d

ARGENT A PRETER

Prêt à prêt sur titre, sans
même hypothèque et Achat des balances
de prix de vente. S'adresser à A. JET-
TE & CIE, Edifice du Crédit-Foncier,
32 rue St-Jacques.
Chambre 10, Montréal, Tél. Mais
7097.

COUPON No 13

POUR

Portraits
Papineau
OU
Lafontaine

Six de ces coupons présentés
à nos bureaux, avec 10 OTS,
donneront droit à l'un de ces
portraits.
Pour envoi par maille, ajou-
tez 10 cts.

COMMERCIAL PLATE GLASS

ASSURANCE COMPANY

CAPITAL

Autorisé \$100,000.00
Souscrit 50,000.00
Payé 10,000.00

Dépot au Gouvernement

Agents demandés

701 EDIFICE BANQUE DE QUEBEC

Mais 3367

I. CREPEAU, Gérant.

111-m-v-a-Dwll